

UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PAGES 16 À 22

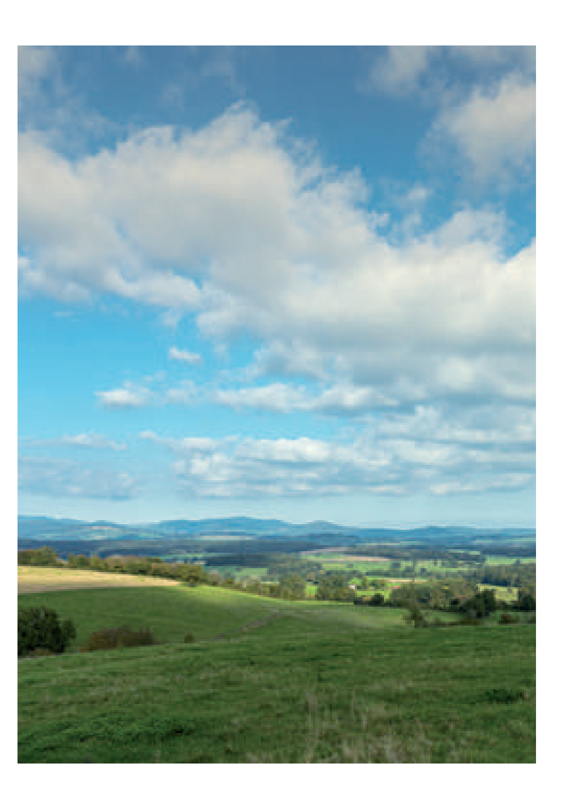
CRÉATION D'UNE ÉCOLE DE PRODUCTION
P. 7

AU CHEVET DES OUVRAGES D'ART
P. 12

PROGRAMMATION CULTURELLE 2024
P. 32

Votre Communauté de Communes ***vous informe !***





Sommaire

Édito



Avant toute chose, j'adresse mes pensées à Patrick Bertin, Maire de Montaron, emmené par la maladie et à Marie-Agnès Michot, Maire de Limanton, partie accidentellement.

Cette édition du MAG Bazois Loire Morvan est riche en émotions. Totalement repensée et conçue en interne, elle reflète le travail collaboratif des services et des élus, car chaque rubrique a été réfléchie, discutée et approuvée collectivement.

Au-delà de rendre compte de la vie communautaire, de vous informer sur les politiques mises en œuvre et les enjeux du territoire, nous avons souhaité que ce MAG soit plus proche de vous, plus pédagogique. Il est vrai que certaines compétences sont parfois difficiles à appréhender.

Aussi, à l'heure où la transition écologique devient une urgence, il est indispensable de l'accompagner et d'en expliquer les enjeux. C'est pourquoi nous avons choisi d'intégrer un dossier thématique sur la transition écologique dans cette nouvelle édition. Car vous le comprendrez, nous tous nous sommes au cœur des dispositifs de sensibilisation écologique portés par la collectivité.

Être président d'une Communauté de Communes est une mission passionnante ! Tant les enjeux sont enrichissants avec le soutien des acteurs de terrain qui me sont d'une aide précieuse. Je tiens surtout à souligner l'engagement des maires et des élus municipaux. Nous connaissons leur dévouement et leur attachement à leur commune, mais je souhaite aussi témoigner de leur active participation au bénéfice de la Communauté de Communes. La réussite de notre territoire, dans tous les domaines, leur devra beaucoup.

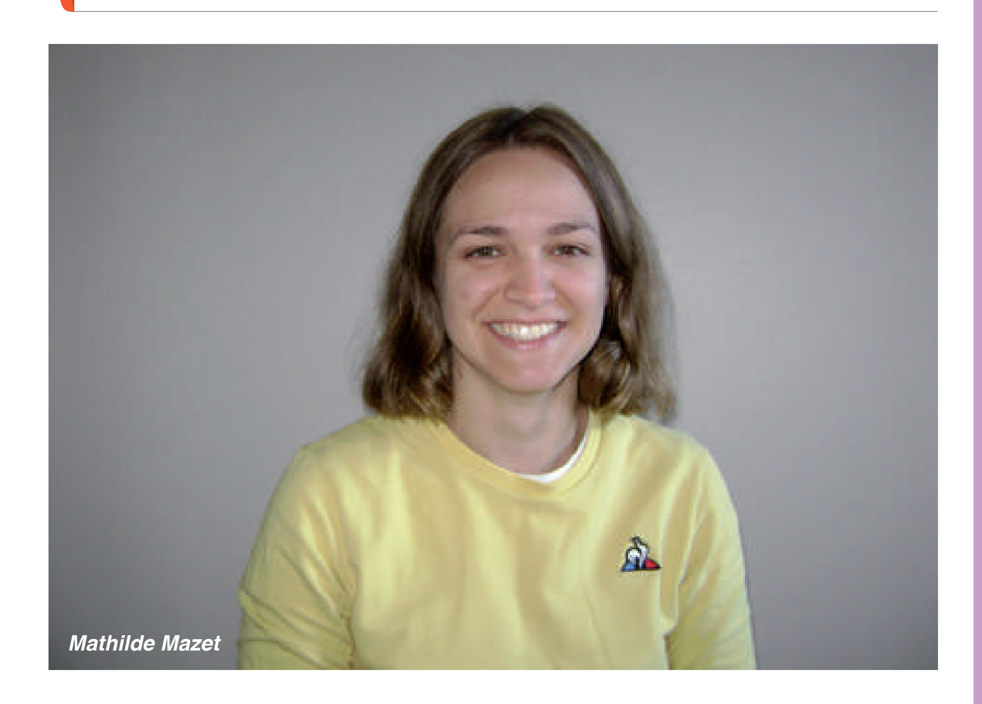
Au plaisir de se retrouver très vite lors de moments de partage.

SERGE CAILLOT
Président de la Communauté de Communes
BAZOIS LOIRE MORVAN



Directeur de la publication : Serge Caillot
Rédacteur en chef : Maëlle Grangeon / **Secrétaire de rédaction :** Sylvia Dentzer
Photos : Couverture et page 19 : Parc naturel régional du Morvan - Couverture et page 32 : N. Guilledot - Pages 1, 13, 16 : Jérôme Champagnat - Page 19 : Noremat - Page 23 : Myriam Amour - Page 32 : Cyril Bruneau - Communauté de Communes Bazois Loire Morvan.
Régie Publicitaire : Groupe Média Plus Communication
Z.I. Secteur C7 - Allée des Informaticiens - CS 30075 - 06705 Saint Laurent du Var Cedex
Tél. : 04 92 271 389 - Site Web : www.mediapluscom.fr - E-Mail : contact@mediapluscom.fr
Impression : Imprimerie spéciale du Groupe Média Plus Communication
Quantité d'impression : 10 000 ex / **Dépôt légal :** 2023

En bref


Mathilde Mazet

Nouvelle venue sur les Rives du Morvan

Depuis septembre 2023, le bureau touristique de Moulins-Engilbert a une nouvelle conseillère en séjour, Mathilde MAZET, en charge de l'accueil des visiteurs et de la promotion de l'offre d'activités. Son arrivée est liée à la modification de l'organigramme au printemps 2023.

Ses missions :

- L'élaboration du calendrier mensuel des animations et du programme des sorties des après-midi, en lien avec les prestataires et producteurs locaux,
- La réalisation de l'observatoire du Tourisme au niveau intercommunal. Il s'agit d'analyser les indicateurs de l'économie touristique en collectant et traitant les données statistiques de l'Office de tourisme et de ses partenaires. L'objectif est de pouvoir orienter les actions de l'Office de tourisme et de conseiller les porteurs de projets avec des chiffres clés du territoire et des bilans.

La CCBLM lui souhaite la bienvenue.

La fibre se déploie

Depuis 2020, Nièvre Numérique et XP Fibre (filiale du groupe SFR) déploient la fibre sur l'ensemble du département de la Nièvre. La CCBLM participe financièrement à hauteur de 1 467 690 €.

Sur la CCBLM, 12 communes sont couvertes par Nièvre Numérique et 34 communes sont couvertes par XP Fibre. En 2023, le nombre de prises commercialisables est de 12 608 sur 13 777 prises prévues (soit 92 %). Le déploiement devrait se terminer en 2024.

Si vous n'êtes pas raccordé, nous vous invitons dans un premier temps à vous informer sur le site de l'ARCEP : cartefibre.arcep.fr
Puis, si votre logement est considéré comme éligible, vous pourrez prendre contact avec l'opérateur de votre choix.

Si votre logement n'est pas considéré comme éligible, n'hésitez pas à prendre contact avec la CCBLM ou Nièvre Numérique par mail à info@nievrenumerique.fr ou au 09 71 00 75 95.

L'objectif : aller vers un territoire connecté et attractif pour tous !


La Maison du Bazois

Une nouvelle vie pour la Maison du Bazois

La Communauté de Communes a publié en 2023 un appel à initiatives concernant la Maison du Bazois, à Alluy, pour rechercher un (des) futur(s) acquéreur(s) ayant un projet contribuant au développement local.

Economie de proximité correspondant aux besoins des habitants et des touristes, culture, sensibilité écologique et environnementale, préservation du patrimoine : telles étaient les thématiques demandées aux candidats pour développer leurs projets dans la Maison du Bazois.

Après étude des candidatures et réception des candidats, les élus ont retenu un projet de restaurant.

Réouverture de la boulangerie d'Alluy

Après plusieurs mois de fermeture, la boulangerie-pâtisserie d'Alluy va à nouveau accueillir des clients. Avec la collaboration des anciens gérants, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a publié une offre de reprise du commerce. Les murs, propriété de la CCBLM, sont vendus à une entreprise du territoire, reconnue pour ses productions maison. Elle a pour ambition de travailler des produits de qualité favorisant les circuits courts, dans une logique de sobriété en consommation électrique. La CCBLM accompagne l'entreprise dans son installation.

Les élus de la CCBLM se félicitent de voir perdurer ce commerce essentiel dans le bassin de vie du Bazois.

Les chiffres clés de la voirie

73 chantiers

La bande de roulement :

En 2023, **73** chantiers de voirie ont été réalisés sur les voiries classées (domaine public) des communes. Ces chantiers ont permis de rénover **26,4 km** de bande de roulement. Le coût de ces travaux de voirie s’élève à **1 126 715** € TTC.

883 kilomètres

Les accotements :

En 2023, **883 km** de voies ont été fauchés, soit **1 766 km** de linéaire d’accotement. Le coût de cet entretien s’élève à **327 725** € TTC.

102 ouvrages

Les ouvrages d’art :

En 2023, sur les **102** ouvrages relevant de la compétence de la CCBLM, **9** ouvrages d’art ont fait l’objet d’études d’avant-projet pour réparations, **34** ouvrages d’art ont fait l’objet d’actions de surveillance poussées (inspections détaillées et visites d’évaluation). Le montant total de ces différentes études s’élève à **32 800** € TTC.

Une piscine à l’abri des intempéries

En janvier 2023, le Centre Social du Bazois a alerté la CCBLM que le dôme de la piscine de la Maison des Générations à Châtillon-en-Bazois avait des infiltrations dangereuses pour l’intégrité de la structure, suite à de multiples fractures. De très nombreux rivets étant alors dessoudés, voire cassés. La piscine a dû être fermée, le dossier étant transmis au service juridique de la CCBLM. Une solution amiable a été trouvée avec le constructeur. Les travaux de réparation du dôme ont pu être réalisés la première quinzaine de juillet 2023 pour une réouverture la semaine suivante et pour le plus grand bonheur des baigneurs du Bazois !



Dôme de la piscine de la Maison des Générations

À quoi sert un diagnostic des systèmes d’assainissement

Un système d’assainissement englobe le réseau d’assainissement et la station d’épuration. La loi impose que chaque système d’assainissement fasse l’objet d’un diagnostic. Il s’agit alors d’étudier l’état des réseaux d’assainissement à plusieurs niveaux :

- Au niveau structurel : est-ce que le réseau est fonctionnel, cassé, ou encore déformé ? La pente nécessaire à l’écoulement est-elle suffisante ?
- Au niveau de la collecte des eaux usées : il faut vérifier que les eaux pluviales ne soient pas mélangées aux eaux usées pour les réseaux dits séparatifs, et il faut réfléchir à la déconnection des eaux pluviales pour les réseaux unitaires (ce que l’on appelait le « tout à l’égout »).

Actuellement 3 diagnostics sont en cours sur les 33 sytèmes d'assainissement collectif.

L’insertion malmenée par la mobilité



L’Atelier et chantier d’insertion, appelé Service Intercommunal d’Insertion (S2I), est de plus en plus confronté à des difficultés liées au manque de mobilité des agents, tant en termes de recrutement, d’organisation de service, que de sorties positives.

En 2023, 80 % des agents du chantier d’insertion n’ont pas le permis de conduire contre 50 % en 2022. Sur ces 80 %, 55 % des agents se déplacent en cyclomoteur, 33 % en voiturette et un agent est usager de la ligne de bus Château-Nevers avec ses contraintes horaires. En 2022, la moitié des agents sans permis se déplaçait en voiturette et l’autre moitié en cyclomoteur.

Au quotidien il devient de plus en plus difficile de faire des équipes car il faut véhiculer les agents pour qu’ils interviennent sur les différents chantiers du territoire de la CCBLM, territoire rural de 1 209 km². Pour le S2I, il s’agit d’une problématique récurrente qui apparait dès le recrutement. C’est une des raisons principales du manque de candidatures et de l’augmentation des postes vacants au sein du dispositif d’insertion.



Projection du futur espace vestiaire

Un nouvel espace vestiaire pour le confort des baigneurs

Depuis son ouverture à Châtillon-en-Bazois en 2018, le bassin aquatique privé à usage collectif du Centre Social du Bazois fait le plein de fréquentation.

Actuellement, les cabines de change, ainsi que les douches se trouvent dans le bâtiment jouxtant le bassin aquatique, sans accès direct entre les deux structures. L'accès se fait par le biais d'un tunnel dépliant en plastique ; ce qui en hiver, n'est pas confortable. Le projet est de créer un espace « vestiaire » entre le bâtiment existant et la structure du bassin aquatique, d'environ 22 m².

Il s'agira d'une extension qui sera complètement isolée, chauffée et dans laquelle seront installés les cabines de change et les casiers de rangement. L’objectif de ce nouvel espace est d’améliorer le confort des baigneurs et d’accueillir plus d’enfants fréquentant l'accueil de loisirs.

Cet espace permettra également au bassin aquatique de fonctionner toute l’année. Les travaux commenceront en 2024.



Pochette accueil

Une pochette accueil pour les nouveaux habitants

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan continue de développer des outils pour aider les nouveaux habitants dans leur installation et faciliter les échanges, les liens qui participent à la qualité de vie de notre territoire.

10 fiches thématiques (économie, santé, culture, …) regroupées dans une « pochette accueil », permettent de les guider dans toutes leurs démarches. Cette pochette peut également être agrémentée d’autres documents, comme les guides touristiques ou encore la communication des communes.

La « pochette accueil » a été distribuée aux communes, centres sociaux, dans les Offices de tourisme ou encore dans le cadre d’évènements comme « Ville à Joie ». Si vous avez des voisins qui viennent de s’installer ou des amis qui s’apprêtent à le faire, n’hésitez pas à nous contacter au 03 86 84 19 22 !


Signature convention ORT

La revitalisation des Petites Villes de Demain, tout un programme !

Petites Villes de Demain est un programme pour accompagner les collectivités dans leurs projets de développement.

Les communes du territoire lauréates au programme sont : Cercy-la-Tour, Châtillon-en-Bazois, Luzy, Moulins-Engilbert. Elles ont signé en 2021 une première convention « Petites Villes de Demain », permettant de bénéficier de financement d’ingénierie.

La suite logique de cette ambition collective a été la signature le 24 février 2023, de la convention d’Opération de Revitalisation Territoriale (ORT). Ce dispositif donne aux communes des moyens supplémentaires pour concrétiser leur programme de revitalisation et ce jusqu’en 2026.

La convention ORT comprend un périmètre d’intervention et des fiches actions permettant de répondre à quatre enjeux considérés comme prioritaires :
- Axe 1 : intervenir sur le bâti pour une offre d’habitat renouvelée
- Axe 2 : conforter et développer l’offre de services
- Axe 3 : aménager durablement les centres-bourgs
- Axe 4 : mener une ORT écologique

Au total ce sont 72 fiches actions qui ont été élaborées par la CCBLM et les 4 communes. La CCBLM porte par ailleurs les postes des deux cheffes de projet pour les 4 communes.

Quelques exemples de projets inscrits dans l’O.R.T. : aménagements des places Lafayette à Moulins-Engilbert, Champ de Foire à Luzy et Pierre Saury à Châtillon-en-Bazois ou encore étude autour du quartier des Clairs Logis à Cercy-la-Tour.

L’actu des Petites Villes de Demain

La journée régionale

Le 27 avril 2023 a eu lieu à Luzy la journée régionale des Petites Villes de Demain organisée par l’AUDAB, l’Agence d’Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté. Madame Dominique Faure, ministre déléguée en charge des collectivités territoriales et de la ruralité, nous a fait l’honneur de sa visite. L’occasion de présenter les projets de la commune de Luzy et de montrer le dynamisme de notre territoire.

Signature de la convention Centralités Rurales en Région

En mars 2023, la Communauté de Communes, les Petites Villes de Demain de Châtillon-en-Bazois, Luzy et Moulins-Engilbert, et les élus de la Région étaient réunis à Corbigny pour la signature de la convention Centralités Rurales en Région (C2R), dispositif d’aides au soutien des Opérations de Revitalisation Territoriales pour ces communes labellisées. Cette convention fait bénéficier aux communes signataires de 500 000€.


Canal du Nivernais

Des liaisons cyclo pour développer le flux touristique

L'Office de tourisme a confié une étude au cabinet Traces TPi sur des liaisons et des boucles cyclo touristiques. L'objectif est de diffuser les flux du Canal du Nivernais, de l'Eurovélo 6 Loire et du Morvan vers l'intérieur du territoire pour accroître les retombées économiques. Ainsi, il s'agit de favoriser l'accès des cyclotouristes aux communes, à leurs commerces, services ou hébergements.

Développer un réseau d’itinéraires secondaires à partir de ces grands axes et des « pépites » du territoire permettrait de favoriser la découverte de sites d’intérêt touristique ; comme celui de la seule station thermale en activité située à Saint-Honoré-les-Bains. Le projet touchera aussi la mobilité quotidienne car ces liaisons desserviront les centres-bourgs. Le réseau emprunté sera constitué de routes à faible trafic, sans exclure les chemins praticables en VTC et sans dénivelé excessif. Ces circuits permettront à tous de profiter de boucles sécurisées.

Les liaisons identifiées se situent :
- Entre le Canal du Nivernais et la station thermale de Saint-Honoré-les-Bains via Vandenesse et l’étang de Chèvres.
- Entre le Canal du Nivernais et Moulins-Engilbert, pour desservir le centre-bourg et le bassin aqua-récréatif.
- Entre le Canal du Nivernais et la base de loisirs de l’étang de la Chênaie à Montapas.
- Entre la gare de Cercy-la-Tour et l’étang de La Nocle-Maulaix via Fours, puis vers la Loire à Saint-Hilaire-Fontaine et Charrin, avec une variante par Montambert.
- En mode « gare à gare » entre Cercy-la-Tour (Canal du Nivernais) et Luzy (Morvan) ; en passant au nord via Saint-Honoré-les-Bains et Chiddes et au sud via Ternant, La Nocle-Maulaix et Fours.

Le cabinet Traces TPi a émis des préconisations en termes de sécurisation et de signalisation. Ces recommandations seront priorisées et les cofinancements sont à formaliser. L’année 2024 devrait voir la réalisation des premiers aménagements.

Création d’une École de Production à Biches

L’association “Ecole de Production du Morvan” (EDPM-58), porte le projet d’une école de production autour de la transformation du bois sur le territoire Bazois Loire Morvan. L’association a sollicité la CCBLM pour le portage immobilier du projet. Les élus communautaires ont soutenu, dès le mois de juillet 2021, ce projet d’envergure pour le développement du territoire. L’association EDPM-58 sera en charge du fonctionnement de la structure.

Une école de production est un lieu permettant à des élèves de plus de 15 ans de bénéficier à la fois de l’enseignement et de pratiquer/produire dans un même lieu. Actuellement, il en existe 35 en France. L’EDPM-58 formera les élèves sur la première transformation du bois en CAP, en première et en terminale professionnelle. L’école devrait accueillir à terme une soixantaine d’élèves. Un internat sera créé.

Après un premier travail d’étude sur un terrain, les élus de la CCBLM ont choisi de faire l’acquisition de la scierie de Biches. Ce lieu qui était auparavant uniquement destiné au stockage et au séchage du bois, correspondait parfaitement aux besoins de l’Ecole de Production. Il a donc été acquis en octobre 2023 pour accueillir ses premiers élèves en novembre 2023.

Pour cette première rentrée, les cours sont dispensés dans des locaux temporaires, sur place. Les élèves déjeunent au collège de Moulins-Engilbert et dorment au lycée de Château-Chinon.

À terme, des locaux en dur et à l’intérieur de la scierie seront aménagés par la CCBLM. Des réflexions sont en cours concernant l’internat dans un autre lieu.

Un autre projet d’école de production émerge à Châtillon-en-Bazois sur la thématique du maraîchage.


Ecole de production à Biches

Mon territoire en action



Nouvelle signalétique

Nouvelle signalétique pour les Zones d'Activités Economiques

Cinq ZAE intercommunales auront une meilleure visibilité depuis la route grâce à des panneaux de signalétique sobres et esthétiques.

Des travaux de signalétique seront réalisés en 2024 pour améliorer la visibilité des zones d'activités économiques (ZAE) intercommunales, depuis la route. La signalétique, implantée aux entrées de chaque ZAE, se décline en :

- Un panneau d'accueil, avec indication de terrains constructibles disponibles sur les zones concernées,
- Un panneau listant les entreprises présentes.

Cette initiative, menée en collaboration avec les communes, permettra de mettre en avant les entreprises implantées et d'en attirer de nouvelles sur les terrains constructibles disponibles. Le conseil départemental de la Nièvre a financé ce projet à 80 %.

Les ZAE concernées sont :

- Le BOIS DE SEIGNE à Alluy
- Les PONTOTS à Moulins-Engilbert
- Les FOURNEAUX à Cercy-la-Tour
- Les GRANDS CHAMPS à Fours
- La ROUTE DE TOULON à Luzy

Aménagement de la Zone d'Activités Economiques de Cercy-la-Tour

La Communauté de Communes entend participer au développement économique de son territoire. Dans ce cadre, elle a identifié un potentiel de développement économique à Cercy-la-Tour, à proximité immédiate des transports Cassier, en entrée de ville depuis Decize.

Fin 2019, afin de proposer une offre de terrains viabilisés, la CCBLM a confié à Nièvre Aménagement la concession des aménagements pour la Zone d'Activités Economiques de Cercy-la-Tour. Cette concession porte sur l'achat de terrains, la réalisation des travaux de viabilisation et la commercialisation des terrains viabilisés.

La CCBLM a pris en charge l'assainissement. Un réseau d'eaux usées a été mis en place et dessert l'ensemble des parcelles de la ZAE. Une station d'épuration a été installée pour traiter ces eaux usées.

Après de nombreuses péripéties et notamment des fouilles archéologiques, les travaux ont enfin pu démarrer en 2023. Les entreprises peuvent s'y implanter depuis l'automne 2023. L'entreprise TC Environnement a déjà acquis deux parcelles pour y implanter une unité de tri automatique et de valorisation de pneus usagés labellisés. L'objectif est de réemployer 30 à 35 % des pneus usagés pour les remettre en circuit en France (économie circulaire), le reste est broyé pour usage énergétique ou matière réutilisable.

Les travaux seront finalisés en 2024 après la livraison par Enedis du transformateur électrique et la fin de la réalisation de la voirie. Il a été décidé de ne pas terminer la voirie avant les travaux de terrassement de la parcelle vendue afin de ne pas abimer l'aménagement définitif.



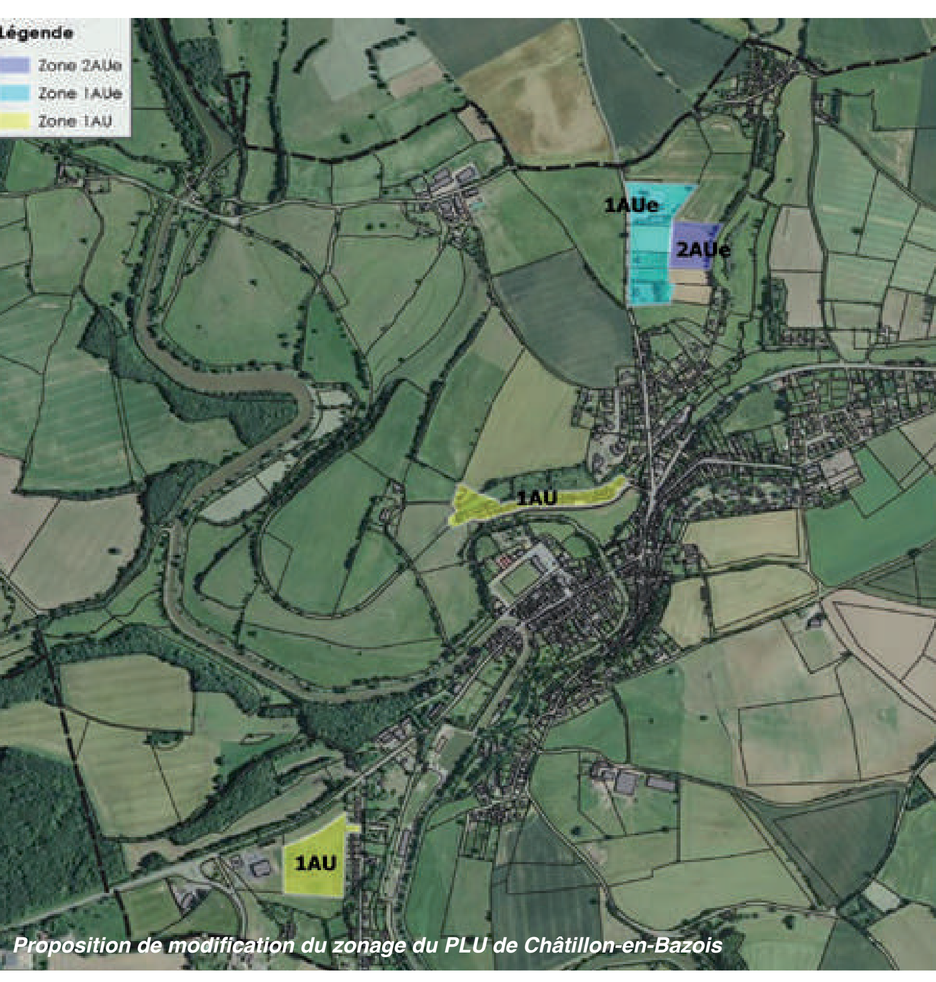
Installation de la station d'épuration

Modifications de Plans Locaux d’Urbanisme

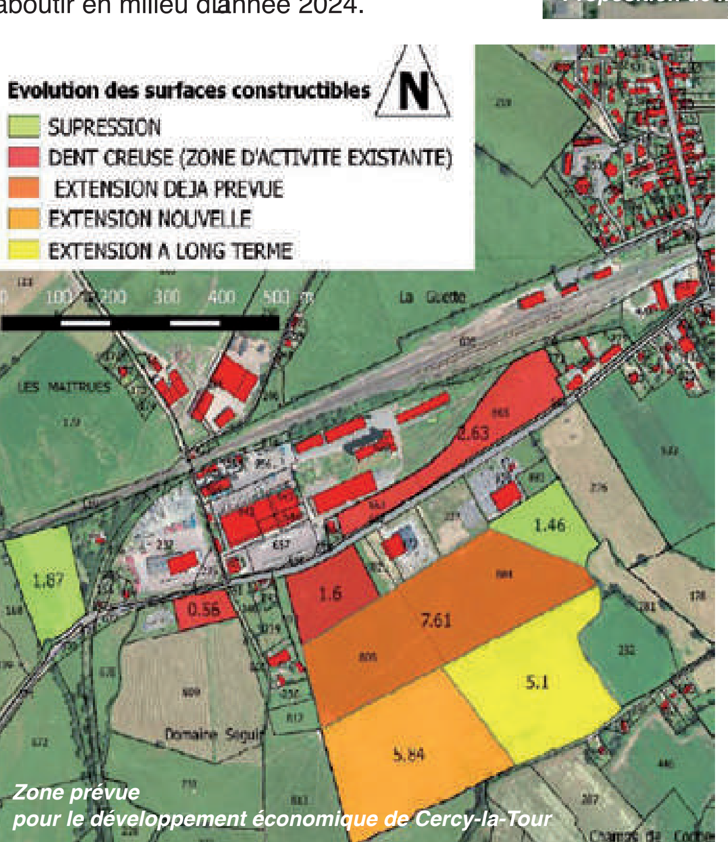
La Communauté de Communes est compétente en matière d’urbanisme, elle est donc amenée à faire évoluer les documents d’urbanisme existants en fonction des projets sur les communes.

Deux modifications supplémentaires ont été engagées en 2023 et la révision du Plan d'Urbanisme de Cercy-la-Tour s’est poursuivie :

La modification du PLU de Châtillon-en-Bazois : la zone constructible sur la route de Corbigny à destination des entreprises peine à trouver preneur. La mairie ayant été approchée pour des projets économiques sur la parcelle au Sud de la RD978 entre Bi1 et le centre-ville, une modification est en cours pour réduire la zone à urbaniser au Nord et permettre l’urbanisation de la parcelle au Sud. Le projet a été arrêté fin 2023 par le conseil communautaire, le travail d’étude étant terminé. Le projet est prêt à être présenté à l’Etat, aux personnes publiques associées (PPA) et au public sous la forme d’une enquête publique. Une enquête publique sera menée afin de permettre à chacun de donner son avis sur le sujet. La Communauté de Communes espère voir cette modification aboutir en milieu d’année 2024.



Proposition de modification du zonage du PLU de Châtillon-en-Bazois



Zone prévue pour le développement économique de Cercy-la-Tour

La modification du PLUi du Sud Morvan : suite à l’émergence de plusieurs projets concernant des bâtiments non agricoles sur des zones agricoles A ou Ah, un recensement a été fait auprès des mairies concernées. Les demandes qui concernaient l’activité économique ont été classées selon leur degré d’avancement et leur situation précise. Certaines demandes ne seront pas recevables par l’Etat, et la Communauté de Communes a dû renoncer à les intégrer à la modification, mais certaines sont recevables et pourront permettre à des entreprises de se développer. Pour cela, des sous-secteurs Ax devraient être créés. Le projet sera arrêté début 2024 et présenté à la population sous la forme d’une enquête publique.

La révision du PLU de Cercy-la-Tour : suite à un problème administratif, le projet de révision du PLU de Cercy-la-Tour a dû être de nouveau validé, en conseil communautaire le 11 juillet 2023. Une réunion publique s’est tenue le 20 juin 2023 au Centre culturel de Cercy-la-Tour ; le projet a été présenté et des réponses ont pu être apportées aux personnes présentes. Les personnes publiques (Etat, chambres consulaires, etc.) ont été de nouveau consultées pendant l’été 2023 et une nouvelle enquête sera organisée début 2024. La mise en application du PLU révisé devrait intervenir dans le premier semestre 2024.

On fait le point sur les travaux d’assainissement !


Nouvelle pompe

Mise en place de deux pompes pour un poste de relevage à Luzy, rue de Pont

Ce poste de relevage fonctionnait avec un surpresseur, qui au bout de ses 60 ans d’existence, était hors service. La société Hydrelec a installé deux pompes au fond de ce poste de relevage. C’est un dispositif innovant car elles fonctionnent en cale sèche : les effluents arrivent dans une colonne, où un capteur de pression gère le déclenchement des pompes.

Extension du réseau d’assainissement sur la commune de Charrin - les Arbelats

Afin de raccorder deux parcelles au réseau d’assainissement, une extension de 57 mètres a été réalisée, avec la mise en place de deux boites de branchement.

Renouvellement du sable à la station de La Nocle-Maulaix

Le sable des trois casiers de la station d’épuration était souillé, il a dû être remplacé par les agents du service.

Renouvellement de matériel :

- Une pompe du poste de relevage de la station d’épuration d’Alluy.
- Une sonde de hauteur d’eau à la station de Saint-Honoré-les-Bains.

Travaux de voirie : mise à la cote des regards d’accès au réseau d’assainissement

Chaque année, le service voirie de la CCBLM réalise des réfections de routes. Certains secteurs de travaux impactent les réseaux d’assainissement : les regards d’accès doivent être remis à la bonne hauteur et parfois les structures doivent être changées. En 2023, le service assainissement a changé 1 regard et 11 regards ont été mis à la cote.

Entretien du fond du bassin clarificateur – station d’épuration de Luzy

Les bassins de traitement dans les stations d’épuration sont nettoyés régulièrement. C’est aussi l’occasion d’analyser l’état du génie civil et le matériel immergé. Le bassin clarificateur de la station d’épuration de Luzy a été vidé et nettoyé. Des nouvelles lames raclantes seront à installer lors du prochain nettoyage.

Au chevet des ouvrages d’art

Les ouvrages d’art font partie intégrante du travail de la CCBLM en ce qui concerne la gestion de la voirie du territoire.

Pour rappel, notre réseau routier intercommunal est constitué de 930 km de voirie reliant 46 communes. En 2021, dans le cadre du plan de relance et en réponse préventive face aux risques d’accidents d’infrastructures routières, le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a mis en place le « Programme National Pont ». Ce programme a pour but de fournir un outil destiné à aider les collectivités dans la bonne gestion de leurs ponts et de leurs murs. L’élaboration d’un « carnet de santé » doit permettre aux collectivités de regrouper les informations d’état des lieux pour chaque ouvrage d’art, permettant ainsi un suivi plus soutenu de la vie des ouvrages.

La première phase de ce programme a été le recensement et l’évaluation des ouvrages.

Lors de la seconde phase, une inspection plus précise des ouvrages identifiés comme sensibles a été mise en place afin d’enrichir les carnets de santé avec des éléments techniques complémentaires.

Sur notre territoire, 119 ouvrages répondant aux critères ont été recensés. Sur ce total, 102 ouvrages relèvent de la compétence voirie de la CCBLM (ouvrages sur voies communales classées hors ouvrages sur les canaux).

Les carnets de santé de ces ouvrages ont été transmis et ont permis de créer une base de données spécifique pour la mise en place d’un suivi des ouvrages (programmation pluriannuelle des études et des travaux nécessaires).

Ainsi, en 2023 il a été décidé de réaliser 9 avant-projets de réparation d’ouvrages d’art (A.P.R.O.A) sur les ponts présentant des désordres importants, ainsi que 22 visites d’évaluation et 11 inspections détaillées sur d’autres ouvrages selon l’état de conservation renseigné dans les carnets de santé.

Exemple de réalisation (2020) :
Avant / Après


Pont de Fléty avant rénovation


Pont de Fléty après rénovation

Réaménagement de la Maison de Santé de Moulins-Engilbert

La Maison de Santé de Moulins-Engilbert est l’une des premières conçue dans le département (2008). Elle accueille actuellement 11 praticiens et dispose d’un cabinet de médecin, d’un cabinet pour les permanences et d’un cabinet pour les internes. Or, un nouveau médecin est arrivé en 2023. Les locaux sont maintenant tous occupés. Enfin, l’espace d'accueil actuel ne correspond plus aux besoins et manque de confidentialité. Les salles d’attente sont aussi à revoir.

La configuration de la Maison de Santé doit être revue puisque le cabinet de kinésithérapie prévu initialement est actuellement utilisé partiellement par la pédicure-podologue et qu’un nouveau kinésithérapeute est arrivé en 2023. Il faut donc prévoir des bureaux supplémentaires.

C’est pourquoi, les professionnels de santé ont sollicité la CCBLM pour agrandir et réaménager la Maison de Santé. L’objectif est d’améliorer les conditions de travail des praticiens actuels ainsi que les conditions d’accueil des patients. Surtout, la CCBLM ainsi que les professionnels de santé souhaitent développer ce lieu.

Les études ont été menées en 2023. Les travaux doivent débuter en 2024.

Mon territoire en action

Projet de micro-crèche « Entre Loire et Morvan »

En 2021, la CCBLM a lancé une étude sur l’offre d’accueil collectif pour les jeunes enfants sur le secteur « Entre Loire et Morvan » en partenariat avec la CAF et le Centre Social. Un questionnaire à destination des familles a permis de connaître les besoins en matière de mode de garde des enfants de 0 à 3 ans dans le secteur de Cercy-la-Tour et Fours.

L’étude s’est terminée en 2022. Elle a fait apparaitre un besoin en terme d’accueil collectif pour la petite enfance dans ce secteur.

Les élus se sont positionnés sur le principe de création d’une micro-crèche. Un appel à candidature aux communes du territoire a été envoyé et les communes de Fours et de Cercy-La-Tour ont répondu en proposant un lieu d’implantation.

En novembre 2022, le conseil communautaire a choisi d’implanter la micro-crèche à Fours. Le projet est financé en partie par la CAF.

L’année 2023 a été consacrée à la définition du projet en prenant en compte la particularité géographique du secteur.

La Communauté de Communes booste ses financements aux Centres Sociaux

La CCBLM met en œuvre la politique d’enfance jeunesse avec les 4 Centres Sociaux du territoire. Chaque année, elle participe au financement de l’enfance jeunesse de l’accueil périscolaire, extra-scolaire (mercredi), l’accueil de loisirs (vacances), le relais parents enfants, la ludothèque. Les Centres Sociaux bénéficient également de financements d’autres partenaires comme la CAF et la MSA. Les financements de la Communauté de Communes représentent en moyenne 39 % des budgets enfance-jeunesse des Centres Sociaux.

Pour l’année 2023, la CCBLM a consacré un budget de 685 000 € pour l’enfance jeunesse. Cela représente une hausse de 19 % par rapport à 2022 : un effort très important de la part de la collectivité dans le contexte actuel.

Cette hausse du budget est due à plusieurs facteurs : l’inflation, la revalorisation des salaires, le travail d’harmonisation, la hausse des activités.

Les quatre Centres Sociaux ont des activités, une histoire, un fonctionnement différents. La politique action sociale menée par la CCBLM a permis l’harmonisation des tarifs aux familles de l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH hors repas et sortie) des Centres Sociaux. Ce travail va se poursuivre en 2024.

Au-delà de l’enfance jeunesse, la CCBLM participe également au financement de l’animation de la vie sociale qui permet d’aider à la coordination des activités. En 2023, le budget de l’animation de la vie sociale a augmenté suite au travail d’harmonisation. Le budget est passé de 66 312 € en 2022 à 73 362 € en 2023, soit une hausse de 10 % entre les deux années.

Enfin, elle participe de manière forfaitaire au fonctionnement des Maisons France Service (5 500 € par Centre Social).


Exemple d'habitats à Larochemillay

Une étude stratégique pour l’habitat !

La Communauté de Communes a fait de l’habitat un des enjeux majeurs de son projet de territoire.

Après avoir engagé plusieurs actions dans ce domaine, la Communauté de Communes souhaite disposer d’une connaissance plus fine et objective des dynamiques en cours sur son territoire. C’est pourquoi, riche des enseignements tirés du Programme Départemental de l’Habitat, elle a décidé d’engager une étude stratégique qui a démarré en septembre 2023.

L’objectif de cette étude est :
- d’identifier ou de préciser les principales problématiques en matière d’habitat et de logement,
- de disposer d’une vision globale des objectifs à atteindre,
- de dresser la liste des actions à mener.

L’étude portera sur les 4 Petites Villes de Demain mais aussi sur l’ensemble des communes du territoire.


CLEA Collège Antony Duvivier - Beat Box avec Tiko et Samir

Les projets CLEA, au plus près des établissements scolaires !

Véritables boosters artistiques pour les enfants et adolescents du territoire, mais aussi facteur d'épanouissement intellectuel, les projets CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) favorisent l'accès direct à la culture, aux œuvres et aux expériences sensibles. Ainsi, chaque année, des compagnies et des artistes indépendants déroulent des actions culturelles qui prennent en compte les trois piliers fondamentaux de ces projets :

• La fréquentation des œuvres et des artistes
• La pratique artistique
• La connaissance

Répondant à cet objectif, la CCBLM appuie ces actions culturelles par des spectacles professionnels. Pour l'année scolaire 2022/23, les projets étaient à destination des collèges.

• Collège Antony Duvivier, à Luzy : du beat-box avec Tiko et Samir, du Land art et de la littérature avec Marie-Julie Lemercier et Gwénaël Le Bolluec, du hip-hop avec la Cie Mehdia.

• Collège Le Champ de la Porte à Cercy-la-Tour : de la danse contemporaine avec Alfred Alerte, du graff avec Mélanie Elzingre, de la radio avec Les Sonnanbules.

• Collège Les Deux Rivières à Moulins-Engilbert : de la musique et du chant baroque, de la culture scientifique et de la littérature avec l'Ensemble Artifices, de la fabrication d'instruments de musique avec Laurent Leger.

La CCBLM soutient également la chorale scolaire, dirigée par Mme Pillot aux collèges de Luzy et de Cercy-la-Tour.

Pour l'année scolaire 2023-2024, des ateliers à destination des maternelles débuteront dès janvier 2024 à destination de toutes les écoles.

Ce programme se construit en partenariat avec l'Education Nationale et la DRAC Bourgogne Franche-Comté (Direction Régionale des Affaires Culturelles) suivant un plan triennal « maternelles, élémentaires, collèges ».


CLEA Collège Le Champ de la Porte Cercy-la-Tour - Graff avec Mélanie Elzingre

Succès de la Micro-folie à Châtillon-en-Bazois

Depuis septembre 2022, la Communauté de Communes propose un outil culturel innovant, une Micro-folie, dispositif élaboré par La Villette, cité des sciences. De mars à décembre 2023, la Micro-folie a pris ses quartiers à Châtillon-en-Bazois avec une forte implication des Châtillonnais et des villages alentours (écoles primaires, clubs informatiques, Centre Social et associations). En 2024, elle sera accueillie à Luzy.

La Micro-folie est constituée d'un musée numérique proposant l'accès à 9 collections provenant des plus grands musées nationaux, d'un Fab-lab d'initiation permettant une application concrète des projets art plastique ainsi qu'une ludothèque et casques virtuels. La Micro-folie s'inscrit également dans des évènements proposés par La Villette, comme les micro-festivals, ou le projet X freestyle.

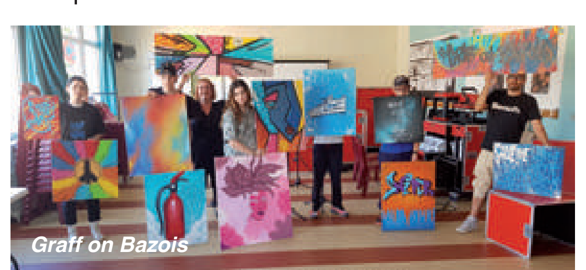

Casque de réalité virtuelle de la Micro-folie

Freestyle pour la Micro-folie

Fin juin 2023, La Villette a lancé un appel à projets : le projet X Freestyle, qui a mis à l'honneur les cultures urbaines. La CCBLM a proposé une semaine de Graff sous la houlette de Keusty, graffeur bien connu des Nivernais. Ce projet était destiné aux jeunes de la Mission Locale Nivernais Morvan.

Ce projet incluait plusieurs temps forts : le musée numérique avec la présentation d'artistes et d'œuvres, un panorama des différentes techniques de Graff et la réalisation de toiles à partir de pochoirs en utilisant les outils du Fab-lab. Le point d'orgue a été la réalisation d'une fresque sur le transformateur électrique du Champ Lauron à Châtillon-en-Bazois.

Le projet X Freestyle / Graff on Bazois s'est poursuivi par une exposition des réalisations à la Micro-folie BLM. L'opération a été financée à 70 % par La Villette, à 20 % par Châtillon-en-Bazois et 10 % par Enedis.


Graff on Bazois

Tous en Gare pour inventer la gare de demain !



Tous en Gare à Luzy

La Communauté de Communes a la chance d'avoir deux gares bien fréquentées sur le territoire. Le Pays Nivernais Morvan, la CCBLM, les mairies de Cercy-la-Tour et de Luzy ont lancé un travail sur la possibilité d'offrir de nouveaux services et aménagements autour de ces points stratégiques.

L'objectif : rendre ces gares plus vivantes, plus attractives, attirer de nouveaux usagers et surtout, tout mettre en œuvre pour que les trains continuent de s'y arrêter !

L'étude a débuté par la phase d'immersion qui s'est déroulée du 26 juin au 1er juillet 2023. Cette phase a permis d'identifier les besoins des usagers sur chacune des deux gares.

Ensuite, il y a eu la phase de restitution : le 6 juillet au parvis de la gare de Cercy-la-Tour et le 7 juillet au parvis de la gare de Luzy. Lors de ces deux ateliers, quatre scenarios ont été imaginés pour redynamiser les deux gares, à savoir :

1- Une gare sans train. C'est le scenario où les conséquences seraient très néfastes pour les usagers.

2- Le parvis du futur. Il s'agit de faire des aménagements : parc vélo, aire de covoiturage, abribus, information sur la mobilité…

3- La maison des voyages : un endroit dédié aux informations de mobilité, location des véhicules électriques, espace de coworking…

4- Les gares rurales multimodales et confortables. Il s'agit d'un aménagement lié à l'accès aux quais, l'information sur le passage du train, un espace dédié aux touristes, un service lié au transport à la demande, un espace de santé…

À partir de ces scénarios, un plan d'action sera proposé incluant une phase d'expérimentation dès la réouverture de la ligne en février 2024.

Plusieurs partenaires ont participé à ce projet : la région Bourgogne Franche Comté, le département, la SNCF….

Ce projet répond à la fois aux enjeux de mobilité, de développement durable mais aussi de revitalisation des centres-bourgs.

TootOtoor : Une application de mise en relation des usagers

La fermeture de la ligne Nevers-Dijon du 10 juillet 2023 au 24 février 2024 coïncide avec le projet « Tous en Gare ». La CCBLM et ses partenaires ont souhaité proposer un dispositif de mise en relation pour favoriser le covoiturage : l'application Tootootoor. Cette application est développée localement et permet à tous d'offrir ou de demander un service de covoiturage en partant des deux gares (Cercy et Luzy). N'hésitez pas à la télécharger !



Du gibier à l'assiette !

En collaboration avec la Fédération Départementale de Chasse 58 et le CERD, la CCBLM souhaite étudier l'opportunité de création d'une filière territoriale autour de la viande de grand gibier. Dans un contexte de relocalisation de l'alimentation, notamment via le Projet Alimentaire Territorial du Pays Nivernais Morvan, une étude est menée pour identifier le potentiel de gibier valorisable localement (offre et demande) et connaître les attentes de chacun : chasseurs, intermédiaires et consommateurs, par la diffusion de questionnaires en ligne. L'opportunité de développement de la filière à l'échelle de la CCBLM dépendra du résultat de l'étude, attendu début 2024. S'il est favorable, un programme d'actions sera élaboré afin de répondre aux attentes.

UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan s'est engagée dans une démarche de transition écologique pour que notre territoire s'adapte aux conséquences du réchauffement climatique et à l'effondrement de la biodiversité.

On l’a encore vu durant l’année 2023, les conditions d'habitabilité de notre planète s'amenuisent. Les scientifiques nous alertent régulièrement sur les limites planétaires que nous dépassons.

Les collectivités doivent aussi s’organiser pour répondre à ces problématiques.

D’abord aidée d’un cabinet, puis grâce à l’appui de la cheffe de projet « référente transition », la CCBLM construit une stratégie d’adaptation et souhaite inciter ses communes à entrer dans la dynamique.

Paysage naturel

Une collectivité qui s’organise et qui se forme

L’adaptation concerne tous les sujets que peut porter la collectivité. Ainsi, l’un des enjeux est de faire en sorte que tous les services et les élus se sentent concernés. Bien piloter l’organisation pour porter des actions fortes et transversales est donc l’une des clés.

Ainsi, M. Antoine-Audoin MAGGIAR, Maire de Montigny-sur-Canne, est l’élu référent en charge de la transition.

Un groupe de travail transversal composé du Président et des vices-présidents les plus concernés a été créé et pilote les actions à mener.

Il a d’abord fallu que les élus du groupe de travail aient une base commune de connaissances sur les impacts de la crise environnementale, sur les façons de les anticiper et de s’y adapter. Des temps de formation se tiennent régulièrement à l’attention des élus et des techniciens. Ces connaissances partagées sont nécessaires à la cohérence globale des prises de décisions.

Des thématiques ont été sélectionnées et priorisées : eau, énergie, aménagement du territoire, alimentation-agriculture, déchets ménagers, économie circulaire et mobilité.

La dimension environnementale dans tous les projets

La gouvernance, la formation et la sensibilisation sont les bases pour tendre vers l’adaptation. L’objectif est « diffuser » la dimension environnementale dans tous les services, les élus, les communes pour construire des projets.

Cet objectif a aussi des contraintes qu’il faut réussir à contourner : les projets peuvent être plus coûteux, demander plus de temps… Mais sur le long terme, ils seront bénéfiques pour les habitants et la planète.

Dans ce dossier thématique, vous trouverez les principales actions menées par la CCBLM pour s’adapter à la transition écologique.

Aide à l’achat d’un récupérateur d’eau

Face aux périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes, longues et faisant peser une pression plus forte sur la ressource en eau, la Communauté de Communes a mené une première action concrète en 2023 en participant à l’acquisition de récupérateurs d’eau de pluie par certaines communes et habitants du territoire. Le but est de soutenir une dynamique en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau, d'aider et d'inciter communes et habitants à maîtriser leurs factures et à adapter les comportements au changement climatique.

En 2023, les règles d'éligibilité pour le financement à hauteur de 50 % plafonné à 50 € (dans la limite du budget prévu pour l’année en cours) s'appliquaient aux propriétaires domiciliés sur le territoire (résidence principale ou secondaire) et aux communes du territoire. Les matériels éligibles concernaient tous types de récupérateurs d’eau neufs, d’une capacité minimum de 500 litres et dans la limite de 2 récupérateurs d’eau finançables par foyer ou par commune. L'achat de ces matériels devait s'effectuer dans un commerce du territoire de la Communauté de Communes.

Au 31 octobre 2023, 36 récupérateurs d’eau ont été financés.

La CCBLM se positionnera début de l’année 2024 pour reconduire le dispositif.



Affiche de la campagne 2023

Vers une collectivité éco-responsable

Le projet de territoire orienté vers la transition écologique a également une résonnance en interne. Les choix du quotidien ont un impact sur l’environnement. Cela peut également être sources d’économies. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées.

Le télétravail

Le télétravail, qui s’est développé avec la crise sanitaire, a été étendu à l’ensemble des postes télétravaillables au sein de la CCBLM en 2021. Il permet une certaine souplesse organisationnelle pour les agents qui restent joignables.

Par ailleurs, certains agents sont domiciliés à plus de 30 minutes de leur lieu de travail. L’organisation en télétravail permet de diminuer les émissions en C0².

Aide à la mobilité durable

À l’instar des salariés du privé et des agents de l’Etat, les agents de la fonction publique territoriale peuvent désormais bénéficier d'un forfait mobilités durables.

Cette nouvelle disposition vise à encourager les agents publics territoriaux, à pratiquer le vélo ou le covoiturage pour leurs déplacements domicile-travail.

Les agents peuvent ainsi se voir rembourser, sous la forme d'un forfait (200 €/an), tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, avec leur vélo ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Le conseil communautaire a délibéré favorablement pour la mise en place du forfait mobilités durables.

Les éco-ambassadeurs

L’un des objectifs de la CCBLM est aussi d’impulser une dynamique quotidienne autour de la transition écologique en interne. Des éco-ambassadeurs se sont portés volontaires sur chaque site administratif pour assurer la sensibilisation autour de ces enjeux et la mise en pratique d’éco-gestes (chauffage à 19°, sobriété numérique, éteindre et débrancher le soir les appareils, etc..).

Ces agents veillent à ce qu’ils soient adoptés et intégrés sur leurs lieux de travail. Cela peut concerner les bureaux, les espaces communs, les véhicules… Ce sont également les porte-paroles de la transition écologique qui embarquent leurs collègues dans la dynamique ! L’objectif étant de devenir une collectivité « éco-responsable ».

Des équipements économes pour la collectivité

En mars 2023, Conseil Energie By Polaris a équipé gratuitement la Communauté de Communes de pommeaux de douche, de régulateurs de pression et de robinets thermostatiques, la CCBLM étant éligible à la loi transition et au dispositif des Certificats d’Economies d’Energie. La CCBLM a équipé chacun de ses sites, de ces nouveaux dispositifs.

Ces équipements hydro économes permettent :

- Pour les pommeaux de douches un débit passant de 18 à 6,8 l/mn pour une économie de 62 % avec un confort identique,
- Les régulateurs de pression fractionnent l’eau et l’air ainsi le débit passe de 12 à 5,6 l/mn pour une économie de 54 %,
- Aux têtes thermostatiques fixées sur un radiateur à eau, pour régler la température du chauffage au degré près et pour une économie financière comprise entre 10 et 40 % de la facture annuelle de chauffage.



Des ateliers de sensibilisation pour les conseillers municipaux

Des rencontres thématiques ont été organisées pour tous les élus du territoire dans le but de sensibiliser, former et donner le pouvoir d'agir. La première rencontre a eu lieu le 18 décembre 2023 sur le thème de l’eau à Saint-Honoré-les-Bains.

Les élus ont reçu des informations sur l'état actuel de la ressource en eau et des idées d'actions à mettre en œuvre pour la préserver, tant en quantité qu'en qualité.



Une gestion raisonnée pour l’entretien des accotements

L’entretien des accotements sur les 46 communes de la CCBLM représente un linéaire de 1 766 km (883 km de voirie bordée de 2 accotements). Les efforts se tournent aujourd’hui vers la mise en place de bonnes pratiques, plus respectueuses de l’environnement et de la biodiversité : le fauchage raisonné. Il permet de :

- Limiter le nombre de passages (2 à 3 par an selon la croissance de la végétation)
- Eviter de couper la végétation à ras (> à 10 cm)
- Attendre une hauteur d’au moins 40 cm pour lancer la fauche
- Respecter des périodes de nidification (présence de nombreuses espèces d’oiseaux dans les haies)
- Privilégier le fauchage de la bande de sécurité lorsque cela est possible.

Tout l’enjeu est de faire cohabiter sécurité, biodiversité et esthétique visuelle ! *voir page 26*



Entretien des accotements

La restauration des milieux aquatiques

La Communauté de Communes exerce la partie « Gestion des milieux aquatiques » qui lui incombe depuis le 1er janvier 2018.Elle est signataire de contrats territoriaux qui sont des outils de cofinancement axés sur l’eau et les milieux aquatiques.

Ces contrats sont définis par périmètre (bassin versant) et mobilisent différents financeurs (Région, Agences de l’eau, Europe, etc.). La Communauté de Communes bénéficie de 3 contrats territoriaux :

- Le Contrat Cure Yonne dans lequel Aunay-en-Bazois, Achun et Villapourçon sont concernés.
- Le Contrat Plaine Alluviale de la Loire Auvergno-Bourguignonne dans lequel Charrin et Saint-Hilaire-Fontaine sont concernés.
- Le Contrat Aron Cressonne pour l’ensemble de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan ainsi que d'autres communes du Nivernais.

Ces contrats territoriaux permettent de travailler à la connaissance et à l’amélioration qualitative et quantitative des masses d’eau du territoire à l’échelle des bassins versants.

Cette échelle est la plus pertinente lorsqu’on parle d’eau, puisqu’il s’agit de découpages géographiques, au sein desquels toute l’eau tombée, termine son trajet au même endroit.

En 2023, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan aura travaillé grâce à ces contrats territoriaux à :

- Des études diverses pour améliorer la connaissance et mieux cibler les actions à mettre en place par la suite :
  • Lancement de l’étude sur la morphologie et son évolution pour les cours d’eau sur le linéaire de la Loire.
  • Une étude complète sur la Canne, son état sur différents tronçons sur tout le linéaire.
  • Une étude complète sur les étangs en lien avec la Canne, inventaire et caractérisation.
- Des travaux :
  • De « mise en défens » c’est-à-dire d’aménagement d’accès de cours d’eau au bétail pour permettre l’abreuvement tout en limitant les dégradations des cours d’eau.
  • Des restaurations de continuité écologique : suppression de seuil, notamment sous des ponts, qui empêchent la faune de passer d’un tronçon à l’autre.
  • Une restauration de cours d’eau sur le ruisseau de Touteuille à Tintury pour 39 600€ (dont 80% de subventions).

Au total, plus de 140 000€ de travaux ont été réalisés sur notre territoire, ainsi que des campagnes de sensibilisation du public, des formations aux professionnels, etc…



Exemple de réalisation



Un nouveau site de destination éco conçu

Dans le cadre du renouvellement de la marque Qualité Tourisme, l'Office de tourisme se dote d'un nouveau site Internet pensé et développé dans un objectif d'écoconception, en application de la nouvelle identité de destination, de sa stratégie de positionnement et de ses engagements. Il conserve la même adresse www.rivesdumorvan.fr et devrait être mis en ligne au 1er semestre 2024.

La démarche de développement durable est prise en compte dans ses contenus et dans sa conception : automatisation des mises à jour, réduction du poids des images et des modules énergivores, mode sombre, accès rapide aux informations, hébergement responsable… Une écoconception limitant l'impact environnemental lié au numérique, sans négliger pour autant la promotion de la destination !

Les offres touristiques référencées sur le site continueront à être alimentées par la base de données régionales Décibelles Data et seront directement visibles sur une carte dynamique. Rappelons que c'est le rôle de chaque prestataire de veiller à la mise à jour de ses informations… Aussi, des liens d'accès aux pages spécifiques du site internet de la Communauté de Communes permettront aux porteurs de projets ou potentiels nouveaux résidents de mieux s'orienter dans leur recherche.

Que nous soyons touristes, curistes ou habitants, nous partageons un environnement préservé et tenons à ce qu'il le reste ! En sensibilisant ses visiteurs aux éco-gestes, puis ses internautes avec un site internet éco conçu, l'Office de tourisme poursuit ses engagements respectueux de l'environnement.

Un bonus performance énergétique pour l'aide à l'immobilier d'entreprise

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan accompagne financièrement des entreprises du territoire, notamment grâce à l'aide à l'immobilier d'entreprise, mise en place en 2022.

La subvention 2023 couvrait 40 % maximum du montant HT des investissements (50 % si bonification), plafonnée à 2 500 € par entreprise (3 000 € si bonification). L'aide est bonifiée dans les cas suivants :

- Dernier commerce de première nécessité (alimentaire) du village.
- Ou, commerce classique qui réinvestit un commerce vide depuis plus d'un an en centre-bourg.
- Ou, travaux permettant d'améliorer les performances énergétiques des locaux.

De nombreux travaux sont éligibles : rénovation de façade (vitrine, enseigne, …), aménagement intérieur, accessibilité à tous les publics, mises aux normes électriques et sanitaires, équipement de sécurisation des locaux (alarme, vidéosurveillance, …). La Communauté de Communes se positionnera pour reconduire ce dispositif en 2024.



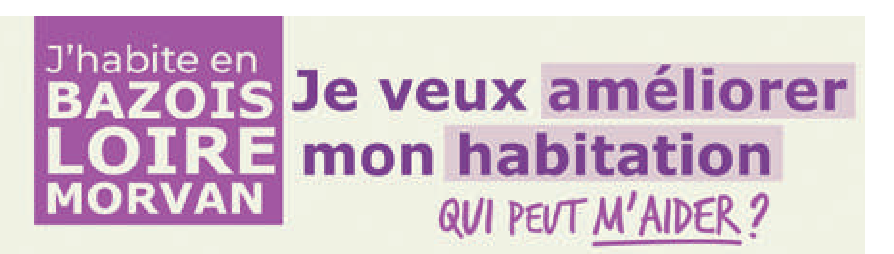
Affiche de la campagne 2023

Les aides aux particuliers pour la rénovation énergétique

La transition, c'est aussi la rénovation énergetique des logements. La Communauté de Communes accompagne financièrement les particuliers dans les travaux d'amélioration de leur logement. Elle participe ainsi à trois dispositifs portés par le Conseil Départemental de la Nièvre et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)

- le Programme d'Intérêt Général (PIG) : il permet à des propriétaires de percevoir, sous conditions, des subventions sur des travaux d'amélioration de leur logement dès lors que ceux-ci concernent : la rénovation énergétique, le maintien à domicile ou la lutte contre l'habitat indigne,
- le Fonds Nivernais d'Aide à la Maitrise de l'Energie (FNAME) : il est accessible aux bénéficiaires du PIG renforcé. Il permet d'abonder le volet « performance énergétique » lorsque la dépense énergétique du ménage est supérieure à 10 % de ressources,
- le Fonds PROCIVIS : ce fonds départemental permet de préfinancer (sans frais et sans intérêt) les aides obtenues par les propriétaires les plus modestes pour la réalisation de leurs travaux.

En 2023, 19 propriétaires ont pu bénéficier d'une aide supplémentaire de la CCBLM dans le cadre de ces dispositifs. Et demain, pourquoi pas vous ?



Des experts sont disponibles pour vous accompagner et vous aider à élaborer votre dossier de travaux, tant sur le volet technique que sur le volet financier. Et c'est gratuit !

Travaux d'énergie ?
Isolation, changement des menuiseries, du système de chauffage…

> Contactez l'ALEC 58, Espace Conseil France Rénov'
au 03 86 38 22 21 - infoenergie@ale-nievre.org

Travaux de maintien à domicile ?
Remplacement de la baignoire, aménagement d'une rampe d'accès…

> Contactez la DDT 58, délégation locale de l'ANAH
au 03 86 71 70 80 - ddt-anah@nievre.gouv.fr

Travaux de résorption de l'insalubrité ?
Rénovation lourde, mise en sécurité…

> Contactez la DDT 58, délégation locale de l'ANAH
au 03 86 71 70 80 - ddt-anah@nievre.gouv.fr

Conseils en architecture et en embellissement ?
Réfection de façades, extension ou surélévation…

> Contactez le CAUE 58
au 03 86 71 66 90 - caue58@wanadoo.fr













Affiche de la campagne 2023

Déconnecter les eaux pluviales pour préserver l'environnement

L'agence de l'Eau Loire Bretagne mène une campagne de sensibilisation auprès des collectivités et des usagers concernant la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Des études diagnostics réseaux sont en cours, notamment à Saint-Honoré-les-Bains et à Millay, où il existe un réseau unitaire, qui mélange eaux usées et eaux pluviales. Les stations d'épuration sont impactées par le comportement de ces réseaux car un flux d'eau trop important arrive. Le réseau unitaire est susceptible de déborder et de polluer le milieu naturel. L'objectif est de créer un réseau d'assainissement, où les usagers viennent connecter leurs eaux usées uniquement. Si son état le permet, le réseau existant se transforme en réseau d'eaux pluviales.

Pour les usagers qui possèdent un assainissement non collectif, les eaux usées et pluviales doivent être séparées.

Selon les situations, l'eau pluviale peut être gérée à la parcelle, à l'aide de récupérateurs d'eaux de pluie, de mares, ou par infiltration sur le terrain. Si ce n'est pas possible, les usagers continuent à déverser ces eaux dans le réseau, où vers un autre exutoire comme un fossé routier ou un cours d'eau.

Stop aux lingettes !

Les lingettes ne sont pas biodégradables comme mentionné sur les emballages et ne doivent pas être jetées dans les toilettes. Le service assainissement en retrouve tous les jours à l'entrée des stations d'épuration. Elles peuvent également colmater les réseaux d'assainissement, ce qui nécessite l'intervention d'entreprises en urgence pour déboucher ces canalisations.



Affiche Stop aux Lingettes !

Jardin zéro déchet : et si nos déchets verts devenaient une ressource pour nos jardins ?

En 2023, 1 400 tonnes de déchets verts ont été collectées dans les trois déchetteries du territoire.

Les tontes de gazon, les feuilles mortes et les tailles de haies sont une véritable ressource potentielle pour les jardins. Paillage, compost, tous les déchets de jardin peuvent contribuer à améliorer la qualité des sols, limiter la pousse des herbes indésirables et limiter la consommation d’eau en gardant l’humidité.

En limitant les trajets en déchetterie, la consommation de carburants diminue, ainsi que la production de gaz à effet de serre.



Broyeur

Pour aider dans cette démarche, la Communauté de Communes a édité un fascicule.

Ce fascicule contient quelques astuces simples à mettre en œuvre afin de transformer les déchets de jardins en véritable ressource pour les sols et les jardins.

Il est disponible sur simple demande par mail à l’adresse servicedechets@bazoisloiremorvan.fr ou téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes. Il est aussi disponible en déchetterie, en version papier.

En 2023, le broyeur du service déchets ménagers a été prêté aux communes afin qu’elles puissent transformer leurs tailles ou autres sapins de Noël en broyat, distribué gratuitement aux usagers. Il a été également mis à disposition des usagers lors du « broyeur tour » au mois d’octobre et novembre 2023. Chaque usager a pu venir faire broyer ses tailles de haie et repartir avec le broyat.

Soutien aux projets associatifs

Consciente du rôle important du tissu associatif et des acteurs culturels du territoire, la Communauté de Communes peut leur attribuer une subvention afin de les soutenir financièrement. Par cette aide financière la CCBLM promeut la culture sous toutes ses formes. Une offre qui reflète le dynamisme d’un territoire rural, jamais en manque d’initiatives culturelles.

Les associations aidées en 2023 :

- Autour du bon pain : concerts ruraux à Saint-Hilaire-Fontaine
- Baz’arts : expositions et animations culturelles sur le secteur de Châtillon-en-Bazois
- Cerciacum : patrimoine historique à Cercy-la-Tour
- Chiffon rouge : chorale et concerts sur le secteur de Châtillon-en-Bazois
- Cie du Coléoptère : théâtre et cinéma participatif à Poil et Luzy
- Confrérie de Saint-Eloi : patrimoine de Moulins-Engilbert – exposition et concours
- Comité de développement du territoire de Luzy : programmation culturelle sur le secteur de Luzy
- Comité des fêtes de La Nocle-Maulaix : joutes nautiques
- Comité des fêtes de Luzy : concert d’Automne
- Cordes en Folie : festival du violon à Luzy
- Eté musical en sud Morvan : festival de musique classique à Millay
- F.O.U.I.C : création théâtrale à Lanty
- Grande Halle de Fours : expositions artistiques (multi-disciplines)
- Histoires de contes : création film et exposition sur le secteur de Luzy
- Jazz cool à Larochemillay : festival de jazz sur le secteur de Luzy
- La Casbah : animations culturelles et cuisine du monde sur le secteur de Luzy
- La Ronde des Arts en Morvan : expositions et animations culturelles sur le secteur de Moulins-Engilbert.
- La Mob moulinoise : journées vintages à Moulins-Engilbert
- Le Barrage : festival de musique à Limanton
- Les Amis du Vieux Château : programmation culturelle et patrimoine à Moulins-Engilbert
- Les Copains d’Abord : concert à Moulins-Engilbert
- Les loisirs cynégétiques - Salon de la chasse : concours de sonneurs à Saint-Honoré-les-Bains
- Les Petites scènes du Bazois : festival multi-disciplines à Châtillon-en-Bazois
- Plein sol : festival nature et culture à Chiddes
- Pour l’Accordéon : festival de l’accordéon à Luzy
- Rebellis : festival de théâtre « Nuits de printemps » sur le secteur de Luzy
- Saint-Honoré-Développement-Promotion : salon du livre et animations culturelles
- Théâtre de l’Accalmie : festival « Petites Flâneries » et création théâtrale à Saint-Seine
- Rockabylette : festival vintage à Luzy



Fleurs de jazz - 2023.
Concert Costa de Oro à Larochemillay

Zoom sur le Service Bâtiment

La Communauté de Communes gère 26 bâtiments. Pour les entretenir, la CCBLM s’est dotée d’un service bâtiment. Il s’occupe également de la téléphonie, des connexions internet, du parc informatique et du parc véhicules.

Le service bâtiment en quelques chiffres :

- **66 101€ d’investissement pour réaliser des travaux d’amélioration dans les Centres Sociaux, crèches, maisons de santé, étang et autres bâtiments du territoire en 2023.**
- **3 agents (2 Equivalents Temps Plein).**
- **40 000€ en fonctionnement pour l’entretien des bâtiments en 2023.**
- **21 véhicules (VL, tracteurs et camions compris).**

Grâce à ce service, les travaux suivants ont été réalisés en 2023 :

- Réfection de la moitié du ponton sur le Canal du Nivernais à Cercy-la-Tour : 10 278€
- Pose d’une climatisation à l’accueil de jour de la Maison des Générations à Châtillon-en-Bazois : 6 980€
- Réfection du parking de la crèche de Luzy : 4 869€
- Mise en conformité électrique et de l’alarme du Centre Social ELM : 2 416€
- Pose d’une climatisation à la Maison de Santé de Fours : 11 493€
- Mise en conformité électrique et de l’alarme de la Grande Halle à Luzy : 1 750€
- Pose d’un ballon tampon à la Maison des Générations de Châtillon-en-Bazois : 6 980€
- Pose d’un batardeau à l’étang de Chèvres : 4 020€

« Plus faibles sont les risques, meilleures sont les collectivités »

Conformément à la règlementation, la Communauté de Communes s’est dotée de moyens afin de renforcer la sécurité de ses agents :

2 assistants de prévention :

- Monsieur Ronan LABASTIRE qui intervient sur les missions de terrain à raison de 10 heures hebdomadaires.
- Madame Sandra COPIE-LEGENDRE qui traite les aspects administratifs de la prévention à raison de 7 heures par semaine.

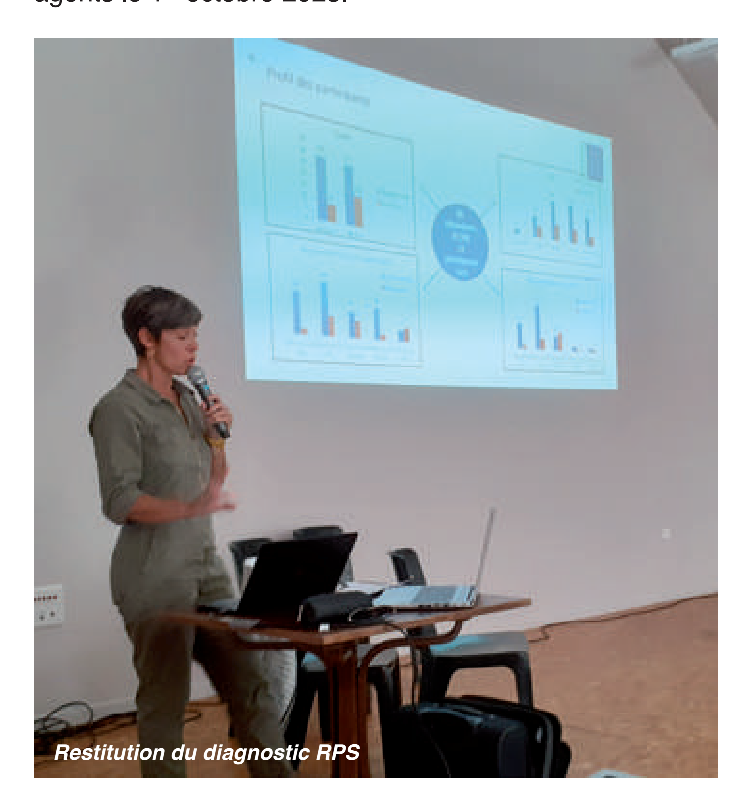

Extincteur formation risques incendie

Mise à jour du Document Unique d’Evaluation des Risques (DUER)

Suite à la mise à jour du document d’évaluation des risques, un manque de formation du personnel a été relevé pour les risques incendie. Une formation pour la manipulation des extincteurs a été organisée en décembre 2023 et deux autres le seront au printemps 2024 afin que l'ensemble des agents soit formé.

Diagnostic sur les risques psychosociaux (RPS)

La CCBLM a fait appel à la société SEPR pour sa réalisation. Un questionnaire anonyme a été adressé au personnel, complété par des entretiens collectifs et individuels. Suite à l’état des lieux, un plan d’actions a été élaboré. La restitution quantitative et qualitative du diagnostic a été présentée aux agents le 1er octobre 2023.


Restitution du diagnostic RPS

Mesures de prévention dans les stations d’épuration

Travaux de sécurisation à la station d’épuration de Saint-Honoré-les-Bains


Exemple de sécurisation à la station de Saint-Honoré-les-Bains

La sécurisation du site de Saint-Honoré-les-Bains (changement de la clôture) a été réalisée par le Chantier d’insertion en 2022. Celui-ci continue de sécuriser les autres stations d’épuration pour un volume horaire de 320h à ce jour.

Le service assainissement souhaite poursuivre en réalisant des travaux de sécurisation des postes de travail à la station d’épuration de Saint-Honoré-les-Bains. L’agent travaille en hauteur et les risques de chutes et de noyades sont prépondérants.

Il s’agit de mettre en place des gardes-corps et des caillebotis au-dessus des bassins pour les sécuriser. Des nouvelles potences et des nouveaux palans sont prévus pour relever les pompes et les agitateurs immergés dans les bassins de traitement. Enfin, la douche de rinçage en cas d’exposition aux produits chimiques sera mise aux normes.

Les agents travaillent avec des équipements de protection individuelle : chaussures et pantalons de sécurité, gants adaptés à la protection chimique, masque de protection et tenue intégrale si la situation le nécessite.

Rénovation des escaliers de la station d’épuration de Larochemillay

Les escaliers pour accéder à la station étaient vétustes et dangereux. Les agents de la CCBLM ont remplacé les marches en bois par des marches caillebotis.


Rénovation des escaliers à la station de Larochemillay

Depuis 2022, tous les emballages se trient !

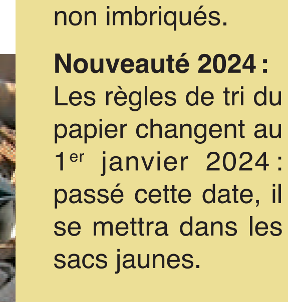
Suite à des erreurs de tri par les usagers, le Centre de Tri refuse plus de 22 % des sacs jaunes du territoire Bazois Loire Morvan. Ces erreurs engendrent un surcoût important pour la collectivité (près de 5€ par habitant), surcoût répercuté par la suite aux usagers… Aidez-nous à améliorer la gestion des déchets en adoptant les consignes ci-dessous.

Les articles suivants ne vont pas dans les sacs jaunes :
Les vêtements et chaussures => Borne relais
Les petits électroménagers, les cartons bruns, les piles => Déchetterie
Les bouteilles et bocaux en verres => Point d’apport volontaire
Les masques, essuie-tout, lingettes => Sacs roses
Les restes de repas et de préparation de repas => Bioseau ou compost

Un doute, allez sur l’application « Guide du tri » par Citéo. Une question, appelez l’ambassadrice du tri au 06 76 81 49 41 !

Attention !!
Les contenants mis dans les sacs jaunes doivent être vides et non imbriqués.

Nouveauté 2024 :
Les règles de tri du papier changent au 1er janvier 2024 : passé cette date, il se mettra dans les sacs jaunes.

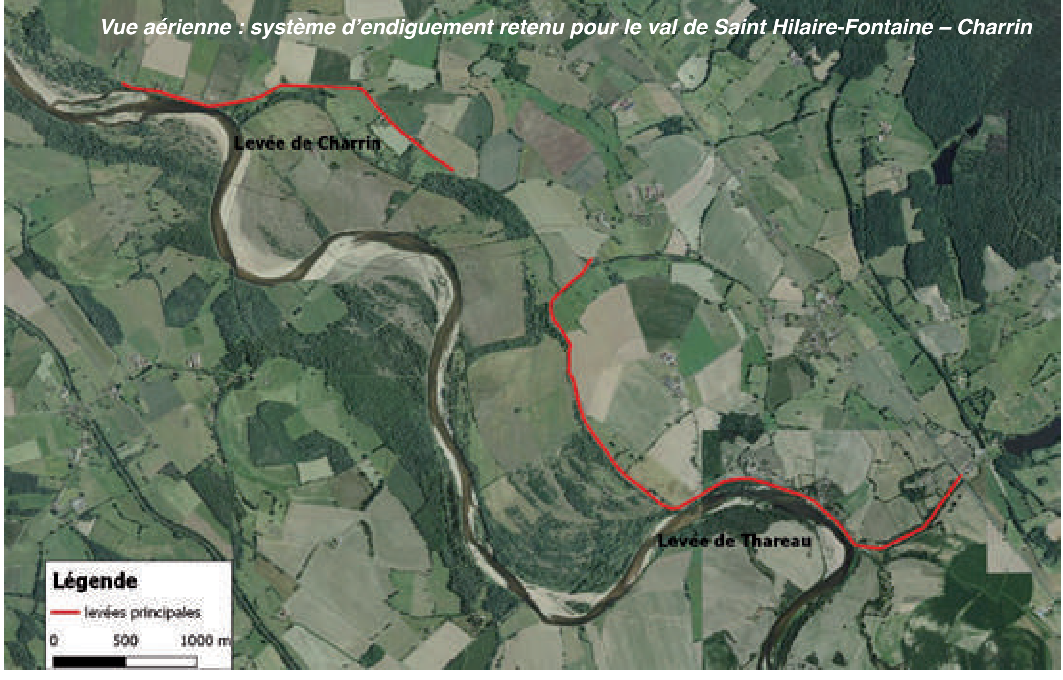




La gestion des digues de la Loire

La Communauté de Communes sera gestionnaire des digues domaniales de la Loire à compter du 28 janvier 2024 ! Petite explication…

Notre territoire est bordé par la Loire, traversant les communes de Saint-Hilaire-Fontaine et de Charrin. Ces communes sont protégées par deux digues de Loire, l’ensemble formant un système de protection d’environ 8,8 km.



Vue aérienne : système d’endiguement retenu pour le val de Saint Hilaire-Fontaine – Charrin

Ces digues ont longtemps été gérées par l’État, mais, depuis le 1er janvier 2018, la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations » (GEMAPI) est devenue obligatoire pour les Communautés de Communes. Cela a eu pour conséquence de transférer la gestion de ces digues aux Communautés de Communes en lieu et place des services de l’État. Les digues nécessitant d’importantes études et travaux, l’État a proposé aux collectivités d’en assurer la gestion jusqu’au 28 janvier 2024, le temps de réaliser ces travaux.

Ce sont donc des digues consolidées, déboisées et entretenues qui seront remises à la Communauté de Communes qui assurera :

- L’entretien qui consiste à empêcher la reprise de la végétation pour éviter tout risque d’arrachement de parties d’ouvrage en cas de crue.
- La surveillance en cas de crue, afin de garantir l’absence de défaillance des ouvrages (l’évacuation peut être nécessaire).
- Les surveillances périodiques par des visites régulières annuelles ou pluri annuelles et des Visites Techniques Approfondies (VTA) tous les 6 ans, réalisées par la Communauté de Communes, ou confiées à des bureaux d’études.

L’Entretien des accotements sur le territoire

Il existe différents modes de gestion au sein de la collectivité pour l’entretien de ces espaces bordant les voies communales :

- La régie communale : la commune possédant le matériel nécessaire, elle effectue pour le compte de la CCBLM (gestionnaire de voirie) l’entretien des accotements des voies communales.
- Le prestataire privé : un prestataire privé est missionné pour réaliser cet entretien.
- La régie intercommunale : un atelier accoroutiste (agent technique CCBLM à la conduite d’un tracteur équipé pour le fauchage / broyage) effectue les rotations d’entretien sur plusieurs communes.

Le travail d’entretien des accotements est saisonnier, il est soumis au cycle des saisons qui régit la vie de la végétation.

- A partir de mai : période de démarrage du fauchage des banquettes (parties horizontales des accotements).
- Juillet / août : seconde passe si nécessaire, en fonction de la repousse de la végétation et dégagement des virages dangereux.
- A partir de septembre / octobre : période de démarrage du broyage des haies, troisième passe sur les banquettes si nécessaire.
- Saisons automne / hiver : curage des fossés. Selon la présence de plus ou moins de sédiments au creux des fossés, certains d’entre eux ont besoin d’être nettoyés afin de maintenir les bonnes conditions d’écoulement des eaux.

Des économies à la clé avec l’achat groupé

Dans le cadre de la commande publique, la CCBLM associe les communes qui le souhaitent sur des consultations groupées.

Plusieurs communes ont fait part de besoin d’acquisition de défibrillateurs pour les équipements publics. La Communauté de Communes, de son côté, avait besoin d’équiper les Maisons de Santé, les déchetteries et la grande Halle de Luzy.

Le défibrillateur permet de sauver des vies, grâce à un système d’activation semi-automatique, très simple d’utilisation.


Défibrillateur

Neuf communes (Alluy, Charrin, Maux, Montaron, Moulins-Engilbert, Sermages, Tamnay-en-Bazois, Thaix, Villapourçon) et la Communauté de Communes ont acquis ensemble 18 défibrillateurs.

Avec un prix public par défibrillateur (pose, ventilation, maintenance comprise) souvent bien supérieur à 1 000 € par appareil, la CCBLM a lancé une consultation en étant très attentive au prix, mais aussi à la qualité et à la simplicité d’utilisation.

Au total, sept entreprises ont répondu.

Les élus des communes et de la Communauté de Communes ont entendu les représentants des entreprises les mieux placées, pour mieux connaître leur produit.

Au final, la meilleure offre a été retenue moyennant une réduction de 30 % sur la commande et de 50 % sur la maintenance par rapport au prix public, soit une économie au total de l’ordre de 5 400 € pour 18 appareils.

D’autres consultations groupées seront organisées en fonction des besoins mutuels de chacun.

La commande publique, pour bien gérer l’argent de nos impôts

Afin de bien gérer les fonds publics, qui viennent de nos impôts, la Communauté de Communes organise régulièrement des consultations. Elles favorisent la mise en concurrence et la transparence dans le choix des entreprises qui sont appelées à travailler pour le compte de la collectivité. C’est une obligation légale, mais c’est aussi dans l’intérêt de la collectivité que de faire appel aux meilleures compétences possibles.

Durant l’année 2023, la collectivité a procédé à la conception, la publication, et la conclusion de 26 marchés publics, pour un montant total de 2 451 719 € TTC, par exemple l'évacuation des déchets des déchetteries ou la signalétique des Z.A.E.

En regroupant les besoins, la CCBLM peut ainsi faire des économies d'échelle.

La CCBLM prépare les appels à concurrence avec la participation des services et l’implication des élus investis dans la Commission d’Appel d’Offres (le Président, 5 titulaires et 5 suppléants), qui se réunit chaque mois environ.

La CCBLM informe le plus possible les entreprises du territoire pour qu’elles puissent postuler. N’hésitez pas contacter le pôle commande publique.

Les offres sont ensuite analysées et jugées, après d’éventuelles négociations. Après délibérations, les contrats ou marchés sont ensuite signés.

Pour l’année 2024, une vingtaine de consultations est prévue.





Elaboration du budget : pourquoi ? comment ?

L’élaboration du budget est un acte majeur de la vie d’une collectivité : il établit les priorités et prévoit les moyens nécessaires à l'exécution des politiques publiques décidées par les élus.

Le budget est voté par le conseil communautaire chaque année, avant le 15 avril. Il est ensuite transmis au préfet, qui exerce un contrôle de légalité.

Son exécution, le compte administratif, qui retrace les dépenses réellement engagées ainsi que les recettes réellement perçues, est aussi approuvée chaque année par le conseil communautaire.

Des contrôles sont réalisés tout au long de l'année (commission des finances, Direction Départementale des Finances Publiques, Préfecture, Chambre Régionale des Comptes) afin de garantir le bon usage des deniers publics.

À quoi sert le budget ?

Un budget est l’outil de prévision et d’autorisation financière par lequel sont définies les recettes et les dépenses annuelles de la collectivité.

Il lui permet ainsi :

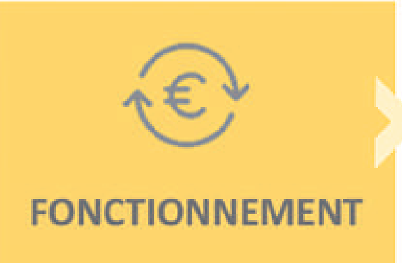
- d'anticiper ses recettes et ses besoins financiers pour l’année,
- d’être autorisé juridiquement à les mettre en œuvre.

Il a deux destinations principales :

- le fonctionnement regroupe toutes les opérations qui concernent l'exploitation et la gestion courante des services ainsi que l’activité de la collectivité,
- l’investissement regroupe toutes les actions qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine.





STRUCTURE DU BUDGET PRINCIPAL	DÉPENSES	RECETTES
 FONCTIONNEMENT	Charges de gestion courante et de personnel, achat de fournitures, prestations de services, indemnités des élus, participation aux charges d’organismes extérieurs, subventions aux organismes publics et privés, remboursement des intérêts des emprunts	Impôts et taxes (taxes “ménages” et impôts “économiques”, taxe de séjour, dotations et subventions, produits de gestion courante (loyers par exemple)
 INVESTISSEMENT	Achats de biens et matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments ou de terrains, travaux d’infrastructures, subventions d’équipements publiques ou privées, remboursement en capital des emprunts.	Subventions, récupération de TVA, emprunts sur les travaux réalisés

À la loupe

Quels budgets pour notre collectivité ?

Le budget de CCBLM se compose d’un budget principal et de 7 budgets annexes. Les budgets annexes rassemblent les recettes et les dépenses liées à certains services spécialisés. Toutes les autres dépenses et recettes sont indiquées dans le budget principal.

La Communauté de Communes gère une masse financière de plus de 14 millions d’euros en fonctionnement et de plus de 5 millions d’euros en investissement.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	7 942 792 €	2 927 896 €
Budget ORDURES MENAGERES	2 790 862 €	1 141 512 €
Budget VOIRIE	1 985 331 €	137 503 €
Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF	930 100 €	932 024 €
Budget SPANC (ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)	5 853 €	16 013 €
Budget ZAE MOULINS-ENGILBERT	25 073 €	82 188 €
Budget OFFICE DE TOURISME	428 925 €	36 354 €
Budget MARPA	49 060 €	61 346 €
TOTAL	**14 157 996 €**	**5 334 836 €**

Quelles sont les principales recettes ?

Le financement des dépenses de l’ensemble des budgets est assuré par :

- Les impôts et taxes
- Les impôts directs locaux payés par les ménages : Taxe d’Habitation sur les résidences secondaires, Taxes Foncières.
- Les impôts directs locaux payés par les entreprises : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).
- Les impôts indirects payés par les entreprises : Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), l’Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER).
- La taxe de séjour collectée et reversée par les hébergeurs touristiques.
- La fraction de TVA.

- Les redevances
- La Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).
- La redevance d’assainissement collectif.

- Les dotations de l’Etat
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).
- Les compensations.

- Les subventions

Elles émanent d’organismes publics départementaux, régionaux, nationaux ou européens et sont versées dans le cadre d’un projet.

- Les loyers

- Les fonds propres

- Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

- Les emprunts

La Communauté de Communes est amenée à emprunter aux banques pour financer une partie de ses investissements lorsqu’elle ne possède pas de fonds propres suffisants.







Les impôts locaux perçus par la CCBLM

La Communauté de Communes perçoit des recettes fiscales auprès des contribuables du territoire (particuliers et entreprises) pour financer ses actions.

Les taxes dites « ménages »
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).
- Taxe d’habitation sur les résidences secondaires (THRS).

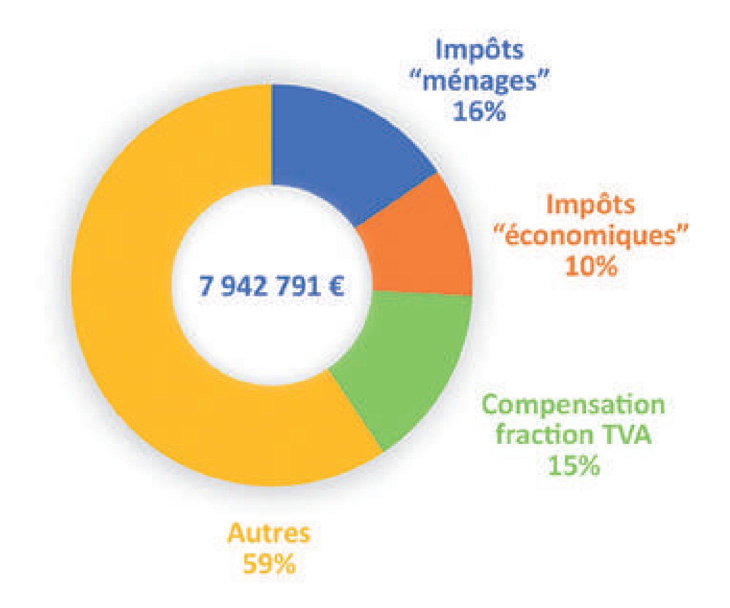
Les impôts dits « économiques »

À la création de la Communauté de Communes au 01/01/2017, les conseillers communautaires ont choisi d’instaurer le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), ce qui signifie que la collectivité est substituée aux communes dans la perception de tous les impôts économiques :
- Cotisation foncière des entreprises (CFE).
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).
- Taxe additionnelle sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB).

Ainsi, la Communauté de Communes perçoit en lieu et place des 46 communes de son territoire l'ensemble de la fiscalité économique.

Cependant, cela ne représente pas une perte nette pour les communes qui récupèrent une partie de ces montants par l'attribution de compensation.

Répartition des impôts locaux CCBLM par rapport aux recettes de fonctionnement du budget général :



Pour la 3ème année consécutive, la Communauté de Communes n’a pas augmenté ses taux d’imposition sur les taxes locales en 2023. Cependant, même si la Communauté de Communes n’a pas modifié ses taux, l’Etat a décidé la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, ce qui a engendré une augmentation de 7,1% des bases fiscales et, de ce fait, une augmentation des impôts pour les contribuables (le calcul étant bases fiscales x taux voté par la collectivité).

Evolution des taux votés par la CCBLM depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TH	5,46%	5,46%	5,46%	5,46%	5,46%	/
THRS	/	/	/	/	/	5,46%
TFB	3,16%	3,16%	3,37%	3,37%	3,37%	3,37%
TFNB	8,95%	8,95%	9,56%	9,56%	9,56%	9,56%
CFE	24,99%	24,99%	26,31%	26,31%	26,31%	26,31%

Suppression de la taxe d’habitation pour les résidences principales

Depuis 2018, une suppression progressive de la taxe d’habitation (TH) sur les résidences principales a été mise en place. Elle s’est traduite par :
- En 2020, 80 % des foyers les plus modestes ont été dispensés du paiement de cette taxe.
- En 2021, une exonération progressive a été instaurée pour les 20 % de ménages restants.
- En 2022, les ménages qui n'avaient pas encore bénéficié de la suppression de leur taxe d'habitation pouvaient prétendre à une exonération de 65 %, quel que soit leur revenu.

Ainsi, en 2021 et 2022, la Communauté de Communes n’a pas voté les taux de TH. Cependant, le taux appliqué était égal à celui de 2019.

Depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables. Dorénavant, les collectivités votent un taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale.

L’Etat a attribué aux Communautés de Communes une fraction de la TVA en remplacement de la taxe d’habitation.

Un agent, un métier



Jean-Michel DEBRY

Peux-tu te présenter ?

Jean-Michel DEBRY - 54 ans et 17 ans d’ancienneté sur le poste d’agent d’entretien de la voirie.
Avant de rentrer à la Communauté de Communes en 2006, j’ai travaillé en tant qu’agent agricole pendant 20 ans.

Quelles sont tes principales missions au quotidien ?

- Fauchage des accotements
- Broyage des haies
- Curage des fossés
- Entretien et lavage du matériel avec la gestion des commandes

Sur quoi travailles-tu ?

De mai à la mi-septembre, j’effectue le fauchage des banquettes de 11 communes (d’Isenay à Ternant) ce qui représente l’entretien d’environ 200 km de route. Ensuite, je continue avec le broyage des haies toujours sur ces communes qui dure en moyenne 5 mois. En général fin février, je commence le curage des fossés.

À quoi ressemble une journée type ?

Le matin, je prends mon poste au garage-atelier à Fours afin de prendre les consommables nécessaires en cas de besoins éventuels pour le tracteur ou l’épareuse, comme de l’huile, de l’AdBlue, de la graisse et des couteaux pour le broyeur.
Je me rends ensuite sur la commune où se trouve le chantier. Je laisse le tracteur sur place le soir et je rentre en utilitaire.
Avant de commencer, je fais l’entretien de l’épareuse en la soufflant, la graissant et en vérifiant les niveaux d’huile. Je souffle l’épareuse plusieurs fois par jour l’été à cause de la poussière et des brindilles qui volent afin d’éviter que la machine chauffe.
Ensuite, je débute le travail de broyage ou de fauchage prévu au planning.


Jean-Michel et son tracteur

Quelles sont les qualités indispensables pour exercer ton métier ?

Vigilant avec les différents réseaux ainsi qu’avec les autres usagers de la route.
Attentif au travail en cours afin d’éviter tout accident ou casse du matériel.
Patient car on est tributaire de la pousse de la végétation, plus ou moins haute en fonction des années ainsi que des usagers de la route.
Savoir anticiper les différentes situations sur la route et y compris avec le matériel pour les pannes ou la sécurité de tous.
Avoir un bon relationnel avec les élus et les riverains.

Quelles sont les difficultés liées à la nature de ton métier ?

L’entretien des passages et des routes étroites à certains endroits. Pour plusieurs raisons, tout d’abord car cela demande beaucoup plus d’attention et de vigilance, surtout pour éviter la casse du matériel qui est souvent imposant et prend parfois tout l’espace.
Par exemple, sur les communes de Ternant et de Saint-Seine, je suis obligé d’incliner mon rotor pour pouvoir broyer et faucher.
Le soleil est un autre élément naturel gênant malgré un pare soleil présent à l’avant. Cependant quand je travaille sur le côté, il n’y a rien sur le tracteur pour aider ma visibilité.

Qu’est-ce que tu préfères dans ton travail ?

J’aime tout faire mais ce que je préfère c’est le fauchage. Ce qui est satisfaisant dans cette mission, c’est que d’un coup d’œil on voit tout de suite le travail réalisé.
Par ailleurs, j’ai toujours aimé le matériel c’est pour cela que j’essaie de l’entretenir au mieux.
J’aime aussi être autonome et travailler seul.

Si tu devais donner 3 conseils à un nouveau collègue, quels seraient-ils ?

D’être vigilant, rester calme et entretenir correctement le matériel afin d’éviter au maximum les pannes.

Où te vois-tu dans 5 ans ?

Toujours dans un tracteur en train de faire l’entretien routier.

As-tu une anecdote à partager ?

Un matin j’ai posé ma glacière au pied du tracteur, j’ai fait la mise en route de celui-ci et puis je suis parti en oubliant ma glacière. Résultat celle-ci est passée sous les roues du tracteur…


Fauchage route des chamonts à Fours

Parole d’élu


Pierre TISSIER MARLOT

Pouvez-vous vous présenter ?

Pierre TISSIER-MARLOT, 57 ans, agriculteur, marié, 3 enfants, Maire de Brinay depuis 3 mandats, Vice-président intercommunal depuis 2020 délégué à l’assainissement et à la voirie.

Pourquoi vous êtes-vous présenté à la Vice-présidence assainissement et voirie ?

Tout d’abord, depuis mes 3 mandats de maire, je suis bien épaulé au sein de ma commune, ce qui m’a permis de prendre des responsabilités sur le plan intercommunal en 2020.
Depuis ma 1ère élection en 1995 en tant que conseiller municipal, je suis en charge du suivi des travaux de voirie sur la commune. J’ai donc acquis quelques connaissances sur la thématique qui m’intéresse particulièrement.
À contrario, j’étais novice dans le domaine de l’assainissement collectif puisque la commune de Brinay est dotée uniquement d’assainissements individuels. Cependant, comme je l’ai annoncé dans mon discours de candidature à la vice-présidence, je ne demandais qu’à apprendre.

Quelles sont vos missions et responsabilités en tant que Vice-président ?

Je travaille en collaboration avec la responsable du pôle des services techniques, les chefs de services et les agents de terrain.
J’interviens plus particulièrement sur le suivi des devis et des travaux ainsi que de l’organisation des deux services. Le service assainissement est composé de 7 agents et le service voirie de 2 agents.
Pour l’assainissement, je participe régulièrement aux réunions avec la DDT, la police de l’eau, et le service de l’eau du département pour le suivi anti-pollution dans le respect de la législation en vigueur et dans le cadre du bon fonctionnement des stations d’épuration. Une pollution étant vite arrivée avec un orage ou de fortes pluies.

À quoi ressemble une journée type, combien de temps consacrez-vous à vos responsabilités intercommunales ?

Je commence par traiter mes mails le matin en prenant mon café.
Généralement, le lundi matin est réservé au SIRP, le lundi après-midi et le jeudi matin sont consacrés à la commune de Brinay.
Pour la Communauté de Communes, c’est plus aléatoire, il faut compter une journée par semaine en moyenne pour les deux services en fonction des réunions et diverses commissions.
J’anime la commission voirie et assainissement où j’ai pu constater qu’au fil des réunions le nombre de participants s’amenuise malheureusement.
Je fais également partie de la commission des ressources humaines et je siège en tant que suppléant au comité social territorial.
Les bureaux communautaires ont lieu le jeudi soir avec une fréquence de deux par mois et les conseils communautaires ont également lieu le jeudi soir mais ils sont en moyenne de 8 par an.

Comment se passe la relation élus-service, comment faites-vous équipe ?

Avec le service assainissement, il y a des réunions de service tous les 2 mois en présence de la responsable de pôle des services techniques et de tous les agents pour faire un point global sur le fonctionnement des stations d’épuration, sur les travaux en cours et c’est également le moment dédié pour établir le planning des astreintes.
Pour la voirie, je fais un point téléphonique régulier avec le responsable de service. En pleine saison de travaux, nous participons ensemble aux réunions de chantiers hebdomadaires.
Tout au long de l’année, je prépare avec les responsables de services respectifs les commissions, les bureaux et les conseils communautaires. Par ailleurs, en début d’année, ensemble nous travaillons sur le budget. Au niveau relationnel, dès mon élection j’ai dit aux agents de ne pas hésiter à me contacter en cas de besoin pour quelque problème que ce soit. Je me rends disponible dès que possible.

Quel sont les projets en cours et à venir ?

En assainissement, il y a un gros projet de diagnostic réseaux de toutes les stations d’épuration pour connaitre la globalité des travaux à réaliser avec la mise en place d’un plan pluriannuel.
Pour la voirie, un travail important de suivi d’ouvrages d’art tel que des ponts, des murs de soutènement, est en cours avec le CEREMA à titre gracieux. Le recensement a été fait ainsi qu’un premier état des lieux avec des moyens techniques minimum.
Une étude approfondie portant sur 10 ouvrages d’art identifiés et priorisés sera réalisée avec le chiffrage et le type de travaux à réaliser. 24 autres ouvrages d’art feront l’objet d’une étude intermédiaire.

Une anecdote à partager ?

Pas une anecdote proprement dit mais une situation qui me fait toujours sourire.
Le matin quand je réponds aux mails, comme il est de très bonne heure, vers 5h30 / 6h00 du matin, je ne m’attends pas à recevoir de réponse de mes interlocuteurs.
Je pense être le seul à être levé mais non, Serge CAILLOT, le Président de la Communauté de Communes me répond car lui aussi traite ses mails de bonne heure le matin.

Culture et vous

La CCBLM met la culture à l'honneur en proposant une offre riche et diversifiée à destination de tous. Plusieurs dispositifs étayent sa politique culturelle : la saison culturelle BLM, le soutien aux associations culturelles locales ainsi que la convention triennale (2023/25) de partenariat artistique avec La Maison de Nevers.

Zoom sur le partenariat avec La Maison

Une programmation de spectacles pluridisciplinaires et délocalisés ! De septembre à mai, de l'humour, du théâtre d'objets, du chant, de la danse contemporaine, du cirque et des farces médiévales égaieront les nuits de la CCBLM.

De septembre à décembre 2023, trois spectacles ont déjà eu lieu au titre de la saison 2023-2024 :

Vandenesse : vendredi 29 septembre. Humour. **La Famille Vient en Mangeant** par la Cie MMM… **et Chatillon-en-Bazois :** vendredi 10 novembre.

Larochemillay : mardi 14 novembre. Farce médiévale. **Le pèlerinage à Ste Caquette**, par le Théâtre du caramel fou.

Luzy : samedi 16 décembre. Danse contemporaine. **Adsurbe** par la Cie Oups.

Dès Janvier 2024, venez découvrir :

Villapourçon : vendredi 19 janvier, 20h, salle des fêtes. Théâtre d'objets. **Un océan d'amour** par la Cie La Salamandre.

Cercy-la-Tour : chants. **Je vous aime** par la Cie Répète un peu pour voir.
Jeudi 8 février, 20h, Centre culturel, François Mitterrand.

Ternant : théâtre. **L'homme sans souci** par Didier Brice. Mercredi 13 mars, 20h, salle des fêtes.

Charrin : cirque. **Le repos du guerrier** par Edouard Peurichard. Samedi 6 avril 2024, 20h, salle des fêtes.

Et parce que les tout-petits comptent aussi…

Moulins-Engilbert : théâtre. Mille secrets de poussin par le collectif Quatre ailes. (Mai – scolaire - petite enfance).



Mille secrets de poussin.

- C'est aussi un transport aller-retour gratuit et un accès au tarif réduit au départ de la CCBLM.

Pour ce début d'année :
Faun / Noetic le 31 janvier 2024
Luzy - Fours - Decize - La Maison
Le jour du kiwi le 10 février 2024
Château-Chinon - Châtillon-en-Bazois - Saint-Benin-d'Azy - La Maison

Plus de renseignements sur www.maisonculture.fr



Le jour du Kiwi avec Gerard Jugnot, Arthur Jugnot, Florence Pernel et Elsa Rozenknop.

- Sans oublier des programmes ponctuels, comme la Transhumance artistique par la Cie Lamento pendant l'été 2023 autour du Canal du Nivernais. Une rencontre entre danse contemporaine et vélo sur un parcours de 20 km !



Le chorégraphe Vincent Lamotte (au centre) et les participants pendant la transhumance artistique 2023.

- Prochain évènement pour l'été 2024 : Animalité par Jean Janssis au **Musée de l'élevage et du Charolais et à l'Office de Tourisme de Moulins-Engilbert**. Exposition photos et ateliers enfants.

La CCBLM pratique

La Communauté de Communes : des services à votre écoute

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan est présidée par Monsieur Serge CAILLOT, maire de Charrin. Elle est gérée par un conseil communautaire composé de 67 membres représentant chacune des communes membres et élus pour une durée de six ans. Son siège est situé à Moulins-Engilbert.



La CCBLM pratique

La CCBLM exerce de multiples compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, qui lui ont été transférées par les communes. Vous retrouverez ci-dessous tous les contacts et numéros de téléphone utiles pour communiquer avec les différents services de la Communauté de Communes.

DIRECTION GÉNÉRALE

Directrice Générale des Services	**Mme Maëlle GRANGEON**	03 86 84 33 55
Président	**M. Serge CAILLOT**	
Secrétaire accueil	Mme Cristèle GIRARD	03 86 84 14 54
Secrétaire polyvalente	Mme Patricia PERRIN	03 86 30 26 86
Secrétaire des instances	Mme Valérie LACHAUD	03 86 30 89 18
Chargée de communication	Mme Sylvia DENTZER	03 56 55 03 04

POLE RESSOURCES HUMAINES

Responsable de Pôle	**Mme Chrystelle FORTIER-LAUMAIN**	03 86 84 14 54
Président	**M. Serge CAILLOT**	
Assistante Ressources Humaines	Mme Nathalie LETELLIER	03 86 84 19 29
Secrétaire	Mme Océane GOUJON	03 86 84 19 24
Agents de prévention	Mme Sandra COPIE-LEGENDRE	06 71 73 00 48
	M. Ronan LABASTIRE	07 85 61 95 94

SERVICE INTERCOMMUNAL D’INSERTION (S.2.I)

Vice-Président	**M. Michel MARIE**	
Responsable technique	M. Attila MONTANARO	06 08 62 20 46
Secrétaire	Mme Océane GOUJON	03 86 84 19 24
Agents d’entretien polyvalent	7 EPT sur l’année	

POLE JURIDIQUE

Responsable de Pôle	**M. Jean-Sébastien HALLIEZ**	03 86 84 33 55
Secrétaire	Mme Cristèle GIRARD	03 86 84 33 55

POLE FINANCES

Responsable de Pôle	**Mme Anne FALANTIN**	03 86 84 33 55
Vice-Président	**M. David BONGARD**	
Budget général	Mme Valérie DESBOUIS-MARTIN	03 86 50 01 41
Budget général / Budget annexe voirie	M. Arnaud BREGNON	03 86 84 19 28
Budgets annexes Office de tourisme, assainissement collectif, SPANC	Mme Séverine FERDINAND	03 86 30 89 14
Budget annexe ordures ménagères	Mme Maria SAN NAZARIO	03 86 30 77 66
Agent REOM	Mme Céline BERNARD	03 86 30 77 66

POLE DES SERVICES TECHNIQUES

Responsable de Pôle	**Mme Marie CAZAU**	03 86 84 33 55

ASSAINISSEMENT

Vice-Président	**M. Pierre TISSIER-MARLOT**	
Responsable de service	M. Matthieu LEROY	03 86 30 89 11
Assistant du responsable de service	M. Yoann SOULARD	03 86 30 89 11
Agents d’assainissement	M. Franck CLEMENT	06 82 74 29 92
	M. Philippe ERQUIET	06 62 74 28 08
	M. Stéphane WOJCIK	06 61 39 54 89
Agent administratif	Mme Isabelle BONNOT	03 86 30 89 11

BATIMENTS MATERIELS

Vice-Président	**M. Michel MARIE**	
Responsable de service	Mme Justine ROY	03 86 84 19 27
Agent technique polyvalent	M. Ronan LABASTIRE	07 85 61 95 44
Agent de maintenance	M. Christophe THERET	06 61 39 28 09

La CCBLM pratique

URBANISME

Vice-Président	**M. Michel Marie**	
Chargé de missions	En cours de recrutement	

VOIRIE

Vice-Président	**M. Pierre TISSIER-MARLOT**	
Responsable de service	M. Xavier FORTEZA	03 86 50 51 65
Agent voirie	M. Jean-Michel DEBRY	06 27 53 69 51

DECHETS MENAGERS

Vice-Président	**M. Michel MULOT**	
Responsable technique	M. Emmanuel SAVE	03 86 30 77 66
Ambassadrice de tri	Mme Manon ALLOIN	06 76 81 49 41
	Mme Bérengère BRACON	06 76 81 49 41
Chef d’équipe déchetteries	Recrutement en cours	
Gardiens de déchetterie	M. Gilles MANDEREAU	voir page 36
	M. Michael GRAVADE	
	M. Nicolas MARTIN	
	Mme Sandrine SCHNEIDER	
	M. Nicolas GRAVADE	
	M. Bruno RAFFAELLI	
	M. Sébastien JOBERT	
	M. Patrick POULAILLEAU	
	M. Jean-Marc DEBRUN	

POLE DÉVELOPPEMENT

Responsable de Pôle	**M. Baptiste PERRIER**	03 86 84 33 55

ACCUEIL NOUVELLES POPULATIONS ET NUMERIQUE

Conseillère déléguée Attractivité	**Mme Marie-Claire RANVIER**	
Conseiller délégué au Numérique	**M. Antoine-Audoin MAGGIAR**	
Agent de développement	Mme Lucille MARLOT	03 86 84 19 22

CULTURE

Conseillère déléguée	**Mme Annick BERTRAND**	
Agent de développement	M. Didier CORNU	03 86 30 09 93

ECONOMIE ET AGRICULTURE

Vice-Présidente	**Mme Marie-Claire RANVIER**	
Agent de développement	M. Romain GEMBLE	03 86 30 89 15

PETITES VILLES DE DEMAIN

Vice-Présidente	**Mme Marie-Claire RANVIER**	
Cheffe de projet Cercy-la-Tour / Luzy	Mme Sabrina MONNY	06 75 14 66 70
Cheffe de projet Châtillon-en-Bazois / Moulins-Engilbert	Mme Maïté POURBAIX	06 74 95 81 97

HABITAT

Vice-Président	**M. Michel MARIE**	
Référente	Mme Sabrina MONNY	06 75 14 66 70

ACTION SOCIALE / MOBILITE – ENFANCE / JEUNESSE

Conseiller délégué	**M. Jean-Christophe SAVE**	
Agent de développement	M. Pierre RAKOTOARISON	03 86 30 89 12

TOURISME

Vice-Président	**M. Didier BOURLON**	
Directrice	Mme Elise SOYER	03 73 21 03 00
Directrice adjointe	Mme Sandrine LARRIVEE	03 86 30 43 10
Chargée de communication	Mme Sylvia DENTZER	03 56 55 03 04
Conseiller(e) en séjour	M. Jean-Philippe BERLET	03 86 50 59 53
	Mme Justine BOUTMY-GARNIER	03 86 30 43 10
	Mme Nathalie POUPON	03 86 30 02 65
	Mme Mathilde MAZET	03 73 21 03 00
	Mme Géralda VAN EMOUS	03 86 84 10 18

La CCBLM pratique

Au plus près de chez vous, les sites administratifs de la CCBLM

SIÈGE SOCIAL	SITE DE LUZY	SITE DU BAZOIS	SITE DE CERCY-LA- TOUR	SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS
11, Place Lafayette 58290 MOULINS-ENGILBERT **03 86 84 33 55**	3, avenue Hoche 58170 LUZY **03 86 30 26 86**	27, rue du Dr DUBOIS 58110 CHATILLON-EN-BAZOIS **03 86 84 14 54**	8, rue du Port 58340 CERCY-LA-TOUR **03 86 84 33 55**	Route des Réservoirs 58360 SAINT-HONORÉ-LES-BAINS **03 86 30 77 66**

Une question ?
Le standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Et une seule adresse mail : contact@bazoisloiremorvan.fr

Retrouvez toutes les actualités de votre Communauté de Communes Bazois Loire Morvan sur www.bazoisloiremorvan.fr ou sur www.facebook.com/comcombazoisloiremorvan



Pour trouver une déchetterie proche de chez soi

Déchetterie de Cercy-la-Tour
15 route de Decize
06 03 85 23 76

Déchetterie de Préporché
1 681 route du Grand Bois
06 10 08 43 14

Déchetterie de Luzy
2 414 route d'Autun
06 31 29 26 31

Horaires d'ouverture de déchetterie du 1er avril au 31 octobre :
Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h45.
Le samedi de 9h à 12h15 et de 14h à 16h15.

Horaires d'ouverture de déchetterie du 1er novembre au 31 mars :
Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h45.
Le samedi de 9h à 12h15.

Rouy : gestion par le SGDCN

HIVER (du 1er octobre au 30 avril) : Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 10h à 12h et 14h30 à 16h15 / Samedi : 9h à 12h et 14h30 à 16h15. Fermé les jeudis.

ÉTÉ (du 1er mai au 30 septembre) : Lundi : 10h à 12h et 14h30 à 17h45 / Mardi, Mercredi, Vendredi : 9h à 12h et 14h30 à 17h45. / Samedi : 9h à 12h et 14h00 à 18h15. Fermé les jeudis.

Pour voyager depuis chez soi

Ouverture à l'année :

- **Office de tourisme de Saint-Honoré-les-Bains**
13 rue Henri Renaud - 03 86 30 43 10 - tourisme@rivesdumorvan.fr
- **Office de tourisme de Moulins-Engilbert**
11, Place Lafayette - 03 73 21 03 00 – tourisme@rivesdumorvan.fr

Ouverture saisonnière, d'avril à septembre (hors dimanche) :

- **Bureau d'information touristique de Châtillon-en-Bazois**
27, rue du Docteur Dubois - 03 86 84 10 18 - tourisme@rivesdumorvan.fr
- **Bureau d'information touristique de Luzy**
2, Place Chanzy - 03 86 30 02 65 - tourisme@rivesdumorvan.fr
- **Bureau d'information touristique de Cercy-la-Tour**
Quai Antoine Lacharme - 03 86 50 59 53 - tourisme@rivesdumorvan.fr








Retrouvez tous les horaires, informations touristiques et manifestations de votre territoire sur **www.rivesdumorvan.fr** ou sur **www.facebook.com/RivesduMorvan**